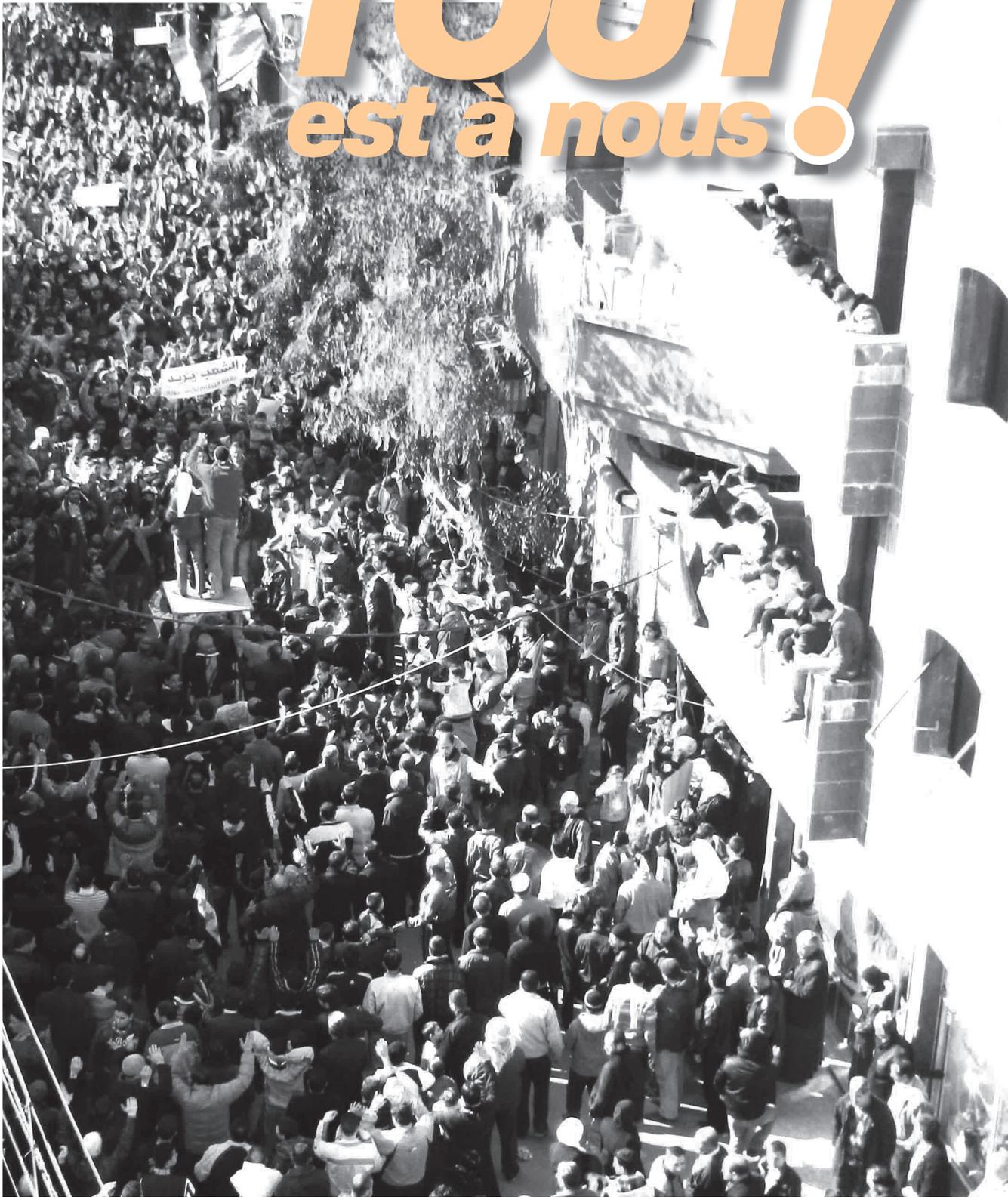


SEPTEMBRE 2012

N°35

4€

**NPA** NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE



**TOUT!**  
est à nous ○

DOSSIER

**LA RÉVOLUTION  
SYRIENNE,  
SEULE CONTRE TOUS**

# SOMMAIRE

**Henri Wilno** Éditorial *Traité européen, licenciements : être utiles face aux échéances* P3

## ACTU

**Robert Pelletier** CGT : *les dessous d'une guerre de succession* P5

**David Camfield** Québec « *La grève est étudiante, la lutte est populaire* » P8

## EN ACTIONS

**Wladimir Susanj** Maison de l'histoire de France *Une bataille gagnée* P11

**Elsa Collonges** ST Microelectronics *Gagner des augmentations de salaires, c'est difficile mais possible* P13

## DOSSIER

**Luiza Toscano** La révolution syrienne *seule contre tous* P14

**Khalil Hasbah** Nature, rôle et place *de la résistance armée en Syrie* P16

**Ghayath Naïssé** Remarques critiques *sur l'opposition syrienne* P20

## REPÈRES

**Patrick Le Moal** 30 ans de négociation collective *Le « dialogue social » contre les acquis sociaux* P26

**Patrick Le Moal** Représentativité syndicale *Bouleversement en cours* P31

## CULTURE

**Ugo Palheta** Entretien avec Alice Béja *Roman et luttes de classes aux Etats-Unis* P34

© Photothèque Rouge / Franck Houlgatte

Pour contacter la rédaction de *Tout est à nous!*, la Revue : [contact-revue@npa2009.org](mailto:contact-revue@npa2009.org)

### AVERTISSEMENT

Comme il est de règle,  
les articles signés sont publiés  
sous la seule responsabilité  
de leurs auteurs.

TRAITÉ EUROPÉEN, LICENCIEMENTS :

# Être utiles face aux échéances

PAR HENRI WILNO

Dans un article récent<sup>1</sup>, le marxiste anglais Alex Callinicos résumait ainsi la phase actuelle de la crise capitaliste : « *De toute façon, les derniers mois, ont montré plus clairement quelle est la situation. C'est la crise de notre temps (...) Il n'y a pas de signe qu'elle aille vers sa fin et beaucoup d'indices qu'elle va s'approfondir. De manière de plus en plus claire, le choix est entre combattre ou se soumettre. La survie d'une gauche qui puisse compter dépendra de la contribution qu'elle fera à ce combat.* » La crise économique renforce l'acuité de la lutte sociale et

politique entre « ceux d'en haut » et « ceux d'en bas » à qui les premiers veulent faire payer les conséquences d'une situation dont ils ne portent pas la responsabilité. L'ambition du NPA est d'être utile dans ce combat. Si près de 80% des délégués à la conférence nationale (réunion des représentants des comités) ont rejeté la perspective d'une adhésion au Front de gauche, c'est fondamentalement parce qu'ils pensaient être plus utiles en construisant une organisation entièrement indépendante. Ce qui n'exclut pas, bien sûr, la recherche de l'unité à tous les niveaux.

Tandis que certains débats de fond seront à l'ordre du jour du prochain congrès. Deux échéances essentielles vont marquer cette rentrée. Celle de l'adoption du traité budgétaire européen et celle des licenciements avec comme point central PSA-Aulnay.

## CONTRE LE TRAITÉ DE L'AUSTÉRITÉ

Pour ce qui est du traité européen, Hollande marche clairement sur les brisées de Jospin en 1997. Celui-ci avait proclamé, avant les législatives, son refus de souscrire au pacte de stabilité. Une fois devenu Premier

ministre, quelques concessions cosmétiques lui ont fourni un prétexte pour s'asseoir sur la promesse faite. De même, Hollande, après le sommet européen des 28 et 29 juin derniers, a déclaré avoir obtenu des mesures décisives en faveur de la croissance et donc être en situation de souscrire au pacte budgétaire qui va venir en discussion devant députés et sénateurs. Ce recul sur un des rares engagements de la campagne présidentielle, la vacuité des prétendues mesures nouvelles en faveur de la croissance, ont

© Photothèque Rouge / Milo



largement été dénoncés, non seulement par le NPA mais en particulier par Attac, la Fondation Copernic, le Front de gauche... Plus récemment, des élus socialistes, proches notamment de Benoît Hamon, ont déclaré s'interroger sur leur vote. La députée du Doubs, Barbara Romagnan a ainsi déclaré à la mi-juillet : « On en discutera entre nous (...). En l'état actuel, voter ce traité nous empêcherait de mener la politique pour laquelle on a été élu ». Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice et figure traditionnelle de la gauche du PS a déjà annoncé qu'elle ne voterait pas le traité. Certes, les considérations tactiques préalables au congrès du PS peuvent expliquer en partie ces positions : les amis de Benoît Hamon semblent en voie de présenter une contribution séparée face à celle présentée en commun par Ayrault et Aubry. De même, parmi les élus Verts, on peut s'interroger sur une configuration bizarre où, début août, José Bové semble pencher vers l'acceptation du traité et Jean-Vincent Placé pour le refus. Mais là n'est pas l'essentiel. Il serait positif qu'une part importante des élus PS et Verts refusent le bradage de Hollande. Pour les y pousser, le NPA s'inscrira dans les actions unitaires qui, localement ou nationalement, pourraient être menées pour dénoncer le traité budgétaire, amener le maximum d'élus de gauche à le refuser et, à défaut, exiger un référendum. Moins d'un mois après le sommet des 28 et 29 juin, l'impasse européenne demeure totale : « la Banque centrale européenne affame les peuples » a déclaré le 3 août le vice-président socialiste du Sénat, Didier Guillaume. En fait, ce qui affame les peuples, ce sont les politiques menées

depuis le début de la crise : austérité pour les peuples, impunité pour les financiers. Ce rappel est indissociable de la campagne contre le traité que nous entendons mener.

#### **AUTOMOBILE: CONVERGER AUTOUR DE PSA**

La question des licenciements sera également essentielle en cette rentrée. La situation dans l'automobile est emblématique :

- Qui décide des choix d'investissement et des capacités de production dans la branche ?
  - Qui décide de la localisation des usines et de la répartition de la production entre elles ?
  - Qui décide des formes d'emploi avec un nombre record d'intérimaires sur des postes permanents de production en contournant le droit du travail ?
  - Qui décide des conditions de travail qui font qu'un ouvrier en production est souvent « cassé » bien avant l'âge de la retraite ?
  - Qui pompe en dividendes une bonne partie des profits ?
  - Qui a usé de son pouvoir de pression pour faire payer aux contribuables aides à la localisation des usines, chômage partiel et primes à la casse ?
  - Qui a promu un modèle de tout-automobile individuelle au détriment des transports en commun ?
- Les actionnaires et les dirigeants d'entreprise, bien sûr. A tous ces choix, les salariés n'ont eu aucune part. Et maintenant, ce sont eux exclusivement qui devraient payer ? Cela reflète bien ce qu'est ce système économique. Comme le titrait le quotidien *Libération* le 25 juillet dernier : « PSA-Montebourg, beaucoup de cris pour rien ». La famille Peugeot et Philippe Varin n'ont rien cédé. Le plan Montebourg centré sur le développement des voitures « propres »

répond à côté de la question essentielle et donc entérine la fermeture d'Aulnay. Quant au ministre du travail Michel Sapin, il déclare : « Ce n'est pas au gouvernement de faire bouger les choses, c'est au dialogue social ». On ne saurait mieux dire qu'il n'y a rien à attendre des ministres et du Président en l'état actuel des choses et que tout dépendra de la mobilisation. Juste avant la période des vacances, les syndicats d'Aulnay ont organisé un rassemblement de plus d'un millier de salariés devant le siège de PSA, lors du Comité central d'entreprise. Outre les représentants d'Aulnay, se sont exprimés ceux des autres usines du groupe, de Renault, de Sanofi, d'Air France... En obtenant la nomination d'un expert et donc un délai pour la mise en œuvre du PSE, les salariés de Peugeot ont jeté quelques grains de sable et gagné un peu de temps. Il s'agit de mettre à profit ce délai pour organiser et construire une mobilisation déterminée et de longue haleine, à Peugeot et autour de Peugeot. Et aussi avec les salariés de toutes les entreprises et services publics en butte aux licenciements et suppressions de postes. Dans la mesure de ses forces, le NPA sera partie prenante de cette bataille décisive pour l'emploi<sup>2</sup>. Il soutiendra les mots d'ordre mis en avant par les travailleurs de la branche auto et des autres entreprises et avancera sa propre perspective : celle de la remise en cause du pouvoir patronal sur les emplois et les salaires, c'est-à-dire les conditions d'existence de leurs salariés. Pour cela, il faut le partage du travail entre les salariés dans les entreprises qui se disent en difficulté (avec ajustement du temps de travail sans aucune perte de salaire) et l'interdiction

des licenciements : aux entreprises, individuellement ou collectivement, d'assurer la continuité du contrat de travail et du salaire.

#### **FAIRE PEUR AUX DIRIGEANTS**

Dans la préface d'un ouvrage consacré aux travailleurs de Peugeot<sup>3</sup>, les sociologues Stéphane Beaud et Michel Pialoux ont cru pouvoir poser le diagnostic suivant : « Les ouvriers, qui avaient pour eux la force du nombre, ont peu à peu cessé d'être craints et ne font plus peur aux dirigeants. Il s'agit là d'une rupture importante dans l'histoire des rapports de classe. » On peut discuter cette affirmation : les succès de certaines luttes locales montrent que la capacité à faire peur n'a pas totalement disparu. Mais globalement, le constat est exact : pour qu'ils reculent dans la bataille contre les licenciements et l'austérité, il faudra que les dirigeants des entreprises et ceux du gouvernement commencent à avoir plus peur des travailleurs, hommes et femmes, que des pressions des marchés financiers. Et cette peur viendra de l'action directe des intéressés, pas de discours et d'amendements parlementaires, même s'ils peuvent avoir leur utilité (s'ils sont conçus comme étant au service des luttes et non se substituant à elles). C'est dans ces batailles concrètes (ainsi que dans celle à mener contre l'enracinement du Front national) que la NPA fera ses preuves. Et démontrera qu'il est, par l'action de ses militants, un instrument, certes imparfait, mais utile. □

1. Alex Callinicos, « The crisis of our time », <http://www.amandlapublishers.co.za/special-features/global-financial-crisis/925-the-crisis-of-our-time--by-alex-callinicos>  
 2. Pour suivre, l'actualité de la branche automobile, un instrument : le site « NPA Auto Critique », [www.npa-auto-critique.org/](http://www.npa-auto-critique.org/)  
 3. Retour sur la condition ouvrière, Fayard, 2000.

CGT

# Les dessous d'une guerre de succession

PAR ROBERT PELLETIER

*Après un an de discussions et de polémiques plus ou moins feutrées, le choix du prochain secrétaire général de la CGT, qui prendra la succession de Bernard Thibault après le congrès confédéral prévu en mars 2013, a été reporté au mois de septembre 2012. Qu'y a-t-il derrière la querelle de succession en cours ?*

**A**u moment où le nouveau gouvernement, dans la foulée de la conférence sociale des 9 et 10 juillet, tient à redévelopper le « dialogue social », une interrogation plane sur la valeur des engagements de la principale confédération syndicale, qui semble déstabilisée par les affrontements et incertitudes régnant au plus haut niveau de l'appareil. Médias et responsables politiques affichent leur inquiétude face à ce qu'ils présentent comme une crise de direction : Nadine Prigent et Agnès Naton n'auraient d'autre « qualité » que d'être « femmes », Eric Aubin ne serait rien d'autre que l'homme de l'appareil.

L'exposition des rancœurs accumulées par Bernard Thibault à l'encontre de ce dernier alimente cette vision des choses, tout en masquant les questions liées aux projets politiques et surtout organisationnels sous-jacents. Les sociologues et politologues spécialistes du mouvement syndical semblent tenus à la discrétion par les liens étroits qui les lient à l'appareil dirigeant de la centrale de Montreuil. La situation serait surréaliste s'il s'agissait de simples querelles de personnes. Certes, l'extrême bureaucratisation de la CGT nourrit un fonctionnement où le rôle et la psychologie des individus semblent prendre le pas sur les enjeux de fond. Mais pour comprendre les ressorts de cette crise, il est nécessaire de revenir aux débats centraux qui agitent depuis longtemps l'organisation.

## DU « RECENTRAGE » AU TCE

L'appareil de la CGT n'est pas un bloc monolithique. Il est formé de plusieurs strates bureaucratiques se juxtaposant sur la base des fédérations, des unions départementales (UD) et des dirigeants intégrés

à l'appareil d'Etat ou dans les multiples structures de collaboration du public, du privé, ou liées à l'Union européenne. Pour l'équipe dirigeante, cette juxtaposition a le défaut principal de laisser trop de marges de manœuvre, dans l'application des orientations, aux différentes équipes et structures.

Le « recentrage »<sup>1</sup> accéléré de la CGT, qui est devenu l'objectif politique de la direction confédérale depuis le début des années 2000, a ses origines dans le cours des années 1980, après le double échec de la politique des gouvernements d'union de la gauche et du « socialisme réellement existant ». Les directions confédérales successives ont alors entrepris de modifier en profondeur les repères de la CGT par une série de mesures telles que la prise de distance avec le parti communiste, le départ de la FSM<sup>2</sup> et l'engagement d'un processus d'intégration dans la CES<sup>3</sup>. La direction confédérale pensait alors que cette évolution allait se faire sans opposition réelle, en dehors de celle de quelques fédérations qualifiées de « ringardes » ou « marginales » comme l'agro-alimentaire, le bâtiment ou la chimie.

C'est ainsi qu'un nouveau système de cotisations, baptisé CoGéTise (voir encadré), a été mis en place laborieusement, mais sans opposition organisée, à partir de 2004. En partie justifié par une réelle anarchie, il vise à mettre fin aux nombreuses réticences de cotisations exercées à tous les niveaux de la confédération et surtout à placer la redistribution des financements sous le contrôle des sommets de l'appareil. De même la gestion de la formation (syndicale, prud'homale et des CHSCT) est-elle de plus en plus placée sous contrôle confédéral ou de structures dans la ligne.

L'affaire du TCE (Traité constitutionnel européen) de 2005 allait mettre en évidence des résistances inacceptables pour la direction. Alors que le lobby confédéral animé par Joël Decaillon, (secrétaire de la CES et ancien responsable des questions internationales de la CGT) et Daniel Retureau (membre du Comité économique et social de l'UE et représentant de la CGT au Bureau international du travail) soutenait explicitement le traité, Bernard Thibault défendait une position de « neutralité » : ni approbation, ni refus. Après une dure bataille, le Comité confédéral national, c'est-à-dire la représentation des UD et des fédérations, se prononça pour le Non au référendum, alimentant de façon décisive un Non de gauche qui permit le rejet du TCE.

## UN PROJET

### DE REFONTE ORGANISATIONNELLE

Pour la direction confédérale, c'était la goutte d'eau qui faisait déborder le vase. Cela accéléra les projets de réorganisation de la CGT, lancés avec la mise en place d'une obscure « commission ad hoc » dont les travaux furent rendus publics en 2008-2009.

Les propositions de cette commission étaient radicales. D'une part, au niveau territorial, elle s'attaquait aux unions locales (UL) que leur relative indépendance plaçait dans le collimateur de la confédération. Plusieurs pistes étaient évoquées : disparition pure et simple, regroupement régional, remplacement par des syndicats de sites ou de zone, ou mise sous tutelle des UD. Les UD devaient elles-mêmes être chapeautées par les unions régionales, mieux contrôlées par la confédération. Ce renforcement du niveau régional représentait en même temps un alignement sur les structures administratives de l'Etat, permettant de mieux coller à la structuration du « dialogue social » avec son lot de commissions, négociations, subventions...

D'autre part, elle envisageait le regroupement des fédérations, aujourd'hui au



nombre d'une trentaine, en seulement une dizaine organisée autour de champs professionnels plus ou moins larges, de l'industrie aux services publics en passant par la communication. Cela signifiait la mise en place de grosses structures encore plus bureaucratisées et potentiellement mieux contrôlées par la confédération, mais dont l'une des conséquences immédiates serait le regroupement et la rationalisation des appareils, entraînant la suppression des dizaines de postes de «politiques» mais aussi de salariéEs. Les difficultés du syndicalisme en général accroissent les tensions au sein de l'appareil, ou plutôt des appareils, dont la survie dépend en grande partie des liens étroits qu'ils entretiennent avec l'appareil d'Etat (multiples commissions, conseils, structures de «dialogue social», ainsi qu'avec de grands groupes privés par le biais des organismes de formation ou d'expertise, voire de subsides directs actés dans des accords d'entreprises.

Dans le même temps, la confédération s'est engagée pleinement dans le processus de réforme de la représentativité des organisations syndicales<sup>4</sup>. Cette réforme a fait l'objet d'une longue concertation avec la direction de la CFDT et le gouvernement Sarkozy, trop content de pouvoir mettre en avant une posture favorable au «dialogue social». Prétextant de dispositions obsolètes comme la notion de «représentativité irrefragable», la position commune CFDT-CGT-MEDEF eut pour conséquence de faire dépendre du vote des salariés la désignation des représentants du syndicat, de durcir les conditions d'accès à la représentativité (seuil de 10% des voix aux élections syndicales), d'accroître le contrôle par l'Etat des finances des syndicats, ainsi que la création d'un statut de représentant syndical avec des droits moindres que ceux du délégué syndical. Au total, ces dispositions renforcent le contrôle et la dépendance institutionnels du syndicalisme.

C'est dans ce contexte qu'est née la rancune tenace de Bernard Thibault envers Eric Aubin, responsable d'une fédération de la construction qui s'était opposée à la direction confédérale tant sur le TCE et sur les cotisations que sur la représentativité.

### **DERRIÈRE LES QUESTIONS D'ORGANISATION, UNE CRISE D'ORIENTATION**

Dans l'ancienne tradition de la CGT, les questions politiques et organisationnelles se réglaient au sein du bureau politique du PCF. La prise de distance qui s'est

amplifiée avec l'effondrement du «socialisme réellement existant» a provoqué une perte de repères et une mise en cause de toute référence politique. La politique ayant horreur du vide, l'ancienne hégémonie stalinienne a été peu à peu supplantée par des courants proches du Parti socialiste à travers un réseau de commissions et d'experts ne rendant aucun compte aux instances régulières de la Confédération.

Mais ce déplacement idéologique, qui pour s'imposer a aussi besoin d'une refonte organisationnelle, ne se fait pas sans résistances. La bataille pour la succession du secrétaire général en est un reflet déformé. Les débats en cours traduisent de fortes oppositions parmi les organisations de base (sections syndicales, syndicats, UL) comme dans les structures intermédiaires (UD, fédérations).

Les résistances internes sont cependant incapables de structurer une réelle opposition à la direction confédérale. La volonté d'autonomie et la défense du fédéralisme expriment plus souvent la défense de prérogatives bureaucratiques que celle d'un syndicalisme démocratique.

L'hétérogénéité des courants oppositionnels réduit encore la capacité de réponse collective. Les courants «démocratiques» sont parfois aussi les plus proches des orientations sociales-libérales, tandis les oppositions les plus virulentes sont souvent portées par des courants à peine détachés du stalinisme et d'un nationalisme qui se réactive face à la crise. Les orientations défendues par l'extrême-gauche pâtissent de faiblesses de fond («maoïstes», anarchistes), de méthodes discréditantes (POI) et du refus de s'engager dans des batailles présentées comme limitées à l'appareil (LO). Si la candidature Delannoy au précédent congrès confédéral avait rencontré un certain écho, l'hétérogénéité de ses soutiens, les difficultés organisationnelles et la répression bureaucratique n'ont pas permis de consolider un courant «lutte de classe» démocratique.

L'opposition entre Aubin d'un côté, Prigent et Naton de l'autre, reste sur le terrain organisationnel et n'aborde pas les questions de fond. A aucun moment ne sont abordés les problèmes décisifs qui se posent au syndicalisme dans les mois qui viennent. La bourgeoisie a deux options pour tenter de sortir le système capitaliste de la crise. L'option sociale-libérale, portée par le gouvernement Hollande en France, tente d'associer dans le «dialogue social» le patronat et les organisations syndicales. Les organisations croupions comme la

© Photothèque Rouge/Manel





CFTC, la CFE-CGC voire l'UNSA peuvent, sans risque, s'engager dans cette voie. En fonction de son histoire, l'affaire est plus difficile pour la CGT. L'autre voie est celle qui, dans la suite de la réorganisation du secteur automobile et des télécommunications aux USA, se développe en Italie, dans l'automobile aussi, et s'insinue en France avec la perspective des accords emplois-compétitivité. Il s'agit non seulement de s'attaquer drastiquement aux salaires et aux conditions de travail, mais d'exclure les organisations non-signataires de toute présence dans les entreprises concernées. Ces reculs sociaux sont imposés par le chantage à l'emploi avec des validations par référendums qui placent les organisations syndicales en extrême difficulté. Il y a là des défis qui, loin des querelles de personnes, représentent un enjeu essentiel pour les travailleurs. □

1. Par référence au « recentrage » de la CFDT à la fin des années 1970, son tournant vers une acceptation complète du cadre du système capitaliste.

2. La Fédération syndicale mondiale, aujourd'hui très marginalisée, regroupait toutes les confédérations ou syndicats se situant dans la mouvance des partis communistes ou des pays de l'Est.

3. La Confédération européenne des syndicats, à l'origine une émanation de l'anticommuniste CISL (Confédération internationale des syndicats libres), mise en place pour mener le « dialogue social » dans le cadre de ce qui deviendra l'Union européenne, réunit aujourd'hui une grande majorité des syndicats européens.

4. Dispositif qui donnait une automaticité de représentativité dans toutes les entreprises à la CGT, la CFDT, FO, la CGC et la CFTC

## CoGÉTISE :

### UNE « RATIONALISATION » QUI RENFORCE LE CONTRÔLE DU SOMMET

Traditionnellement dans la CGT, la cotisation était collectée sous forme de timbres mensuels par la structure de base (syndicat, section syndicale, UL) et sa ventilation gérée par la même structure. Les statuts de la CGT stipulent que la cotisation des syndiqués est de 1% de leur salaire net, primes comprises (0,5% pour les retraités). Le premier timbre de l'année, versé intégralement à la confédération, sert à déterminer le nombre d'adhérents sur le principe : 1 homme / 1 femme = 1 syndiqué, quel que soit le niveau du salaire et de la cotisation. Ce premier timbre est baptisé « timbre FNI », car il finance le « Fonds national interprofessionnel » et sert à la confédération pour mutualiser les moyens et aider ponctuellement diverses structures de la CGT. Les autres cotisations étaient réparties, sur décision des structures de base, aux instances : UL, UD, fédérations, structures professionnelles ou régionales, sur la base de taux fixés par ces instances.

Avec pour objectif une rationalisation autant financière que politique, la Confédération a mis en place depuis 2007 un système informatique central de gestion des cotisations : CoGÉTise. Ce nouveau dispositif avait fait l'objet de vifs débats lors du 48<sup>e</sup> congrès de 2006, où il n'avait été approuvé que par 66% des voix. Depuis, les syndicats de base adressent les cotisations collectées à la confédération, qui les répartit vers les fédérations et les unions départementales. La répartition est supervisée par un organisme « indépendant », c'est-à-dire mis en place par la direction confédérale hors de tout contrôle des syndicats et des syndiqués. Le premier timbre est toujours versé à la confédération pour 67%, les 33% restants revenant au syndicat. Les autres timbres sont versés à CoGÉTise qui les redistribue aux différentes structures. Le congrès confédéral a défini la répartition comme suit : 10% à la confédération, 3% pour la propagande (Ensemble, Vie Nouvelle, Option), de 25 à 33% pour les fédérations et de 21% à 29% pour les territoires (UD, UL, régions) selon les décisions de congrès. La part revenant au syndicat varie de 25 à 33%.

QUÉBEC

# « La grève est étudiante, »

*Le Québec est secoué par le mouvement social le plus important que l'Etat canadien ait connu depuis les années 1970. Ce qui a commencé comme une grève des universités et des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP<sup>2</sup>) contre une très forte augmentation des frais d'inscription – dans le cadre des politiques d'austérité menées par le capital à l'échelle internationale – est devenu est mouvement populaire beaucoup plus large contre le gouvernement du Parti libéral du Québec (PLQ) dirigé par le premier ministre Jean Charest, et plus largement contre le néolibéralisme.*

**P**our comprendre ce mouvement, il faut considérer la place des universités dans la société québécoise. La Constitution canadienne confie la responsabilité de l'éducation aux gouvernements provinciaux. Avant les années 1960, seul un faible pourcentage de la majorité francophone de la province du Québec accédait à des études universitaires; celles-ci étaient plus communes pour les membres de la minorité anglophone, dont les universités étaient mieux dotées. A l'époque, la classe capitaliste dirigeante au Québec était largement anglophone – une des expressions de l'oppression nationale au Québec dans le cadre de l'Etat canadien.

## UNE TRADITION DE MOUVEMENTS ÉTUDIANTS

Dans les années 1960, un secteur de la classe moyenne francophone entreprit un effort de modernisation de la société québécoise, connu sous le nom de «révolution tranquille». Un de ses éléments clés fut la création d'un système éducatif laïque incluant de nouvelles universités francophones, où les frais d'inscription étaient peu élevés. Cette réforme était liée aux aspirations populaires à l'autodétermination nationale, à une époque qui connaissait aussi un niveau élevé de luttes ouvrières.

Disposer d'un enseignement universitaire accessible reste aujourd'hui considéré comme un trait distinctif positif des acquis de la nation québécoise.

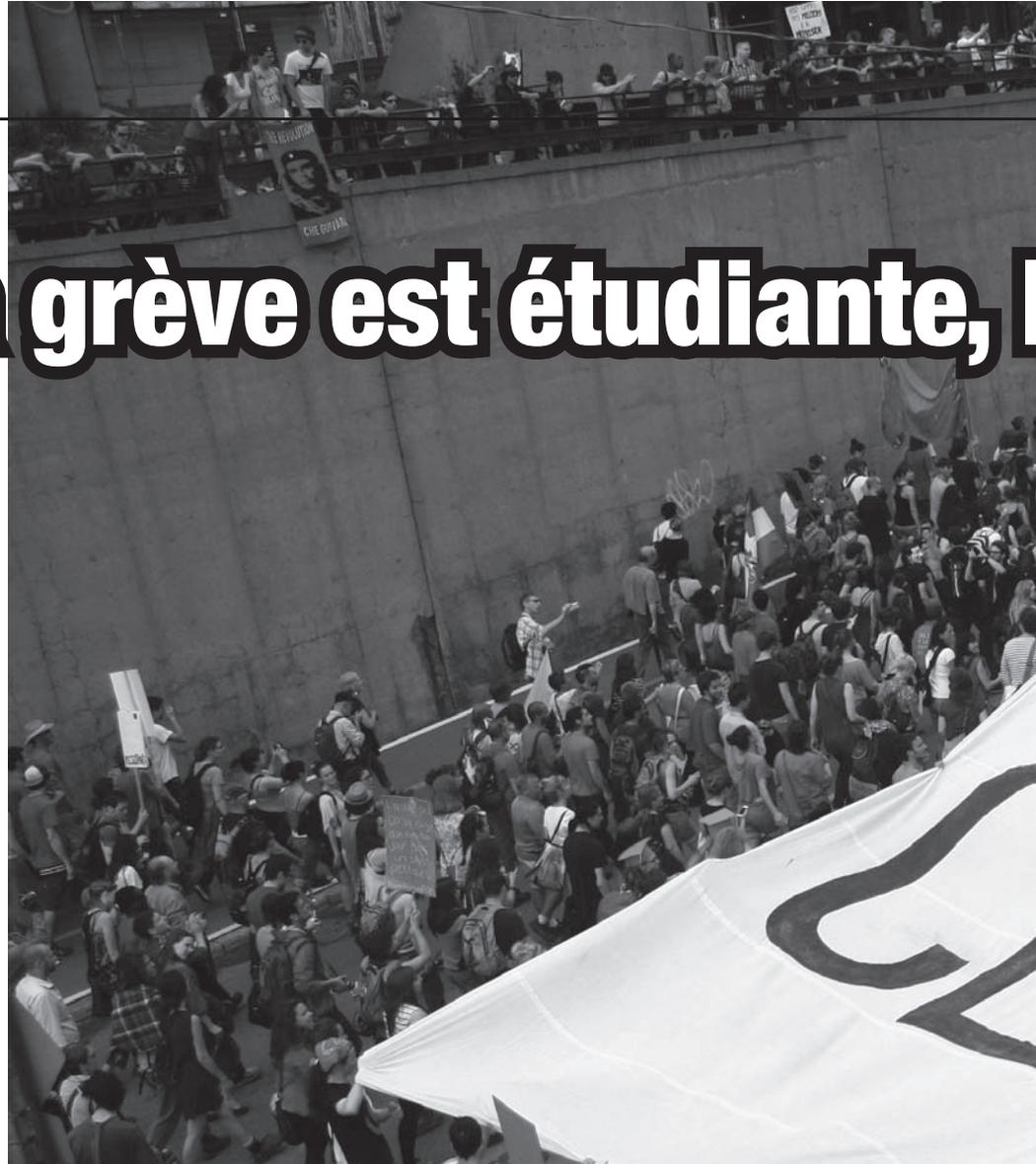
Le nombre d'étudiants a augmenté rapidement dans les années 1960. Comme dans beaucoup d'autres pays à la même époque, un mouvement étudiant puissant s'est alors développé. Grâce aux mobilisations étudiantes, qui ont débouché sur des grèves en 1968, 1974, 1978 et 1986, les frais de scolarité universitaire n'ont pas augmenté entre 1968 et 1990. Le gouvernement est parvenu à les relever en 1990, mais sa tentative de faire de même en 1996 a été mise en échec par un mouvement étudiant renaissant (bien que les frais d'inscription pour les étudiants étrangers ainsi que d'autres taxes aient été relevés). En 2005, une tentative de transformer en prêts plus de 100 millions de dollars de bourses universitaires a été partiellement défaite par une grève étudiante.

## « RÉVOLUTION CULTURELLE » NÉOLIBÉRALE

En mars 2011, le gouvernement PLQ annonçait une hausse des frais de 75% sur cinq ans, à compter de 2012. Cette décision entraînait dans le cadre de ses efforts afin de

faire avancer le néolibéralisme au Québec, en introduisant ou en augmentant les coûts d'utilisation des services publics. Selon les mots de son ministre des finances, le gouvernement Charest entendait mener une «révolution culturelle» au Québec où l'idéologie néolibérale n'est pas acceptée comme «naturelle» – surtout dans la classe ouvrière – à la même échelle que dans le reste de l'Etat canadien. Cela a déclenché le mouvement étudiant, dont des secteurs se préparaient à l'action depuis que l'on avait commencé à parler d'une forte augmentation des frais universitaires.

Les étudiants des universités et des CEGEP sont organisés en associations, dont la formation est facilitée par un cadre légal sans équivalent dans le reste de l'Etat canadien. Les traditions d'auto-organisation démocratique, notamment à travers les assemblées générales, sont beaucoup plus fortes au Québec que dans les autres provinces du Canada. Les associations locales peuvent décider de leur affiliation à l'une des fédérations étudiantes québécoises, au nombre de quatre. Contrairement aux trois autres, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) développe un syndicalisme militant, démocratique et de gauche.



# « la lutte est populaire »

PAR DAVID CAMFIELD<sup>1</sup>



© DR

## ORGANISATION ET DÉMOCRATIE ÉTUDIANTES

En décembre 2011, l'ASSE formait la Coalition large de l'association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE). Les associations étudiantes non adhérentes à l'ASSE pouvaient rejoindre cette nouvelle structure, pour autant qu'elles acceptaient sa plateforme et son mode de fonctionnement très démocratique. Constituée explicitement afin de pouvoir coordonner une grève étudiante, la CLASSE a rencontré un vif succès.

Les associations étudiantes ont alors commencé à tenir des assemblées générales afin de discuter de l'appel à la grève. Celle-ci a débuté le 13 février 2012 et s'est rapidement étendue aux universités et CEGEP de tout le Québec. La participation a été plus forte à Montréal (principale ville de la province), plus faible dans la ville de Québec (la capitale).

La forme d'action la plus courante a été la non participation aux cours, avec tenue de piquets de grève pour bloquer l'entrée aux salles ou aux bâtiments. En mars, la CLASSE a adopté une motion en faveur d'actions perturbant le fonctionnement de l'économie et de l'Etat, ce qui a conduit à

des « manif-actions » à travers lesquelles les étudiants portaient leur lutte en dehors des campus, en organisant des blocages d'administrations gouvernementales, de tribunaux, de banques ou encore de ponts. Les étudiants ont également manifesté en soutien aux travailleurs lock-outés de la fonderie d'aluminium Rio Tinto dans la ville d'Alma, et se sont joints à d'autres secteurs en lutte contre des mesures d'austérité. Des interventions artistiques et d'autres formes d'expression culturelle ont donné à la grève une visibilité croissante. Le symbole du mouvement, un carré rouge (utilisé pour la première fois en 2005, parce que l'augmentation des frais universitaires allait mettre les étudiants « carrément dans le rouge »), a bientôt été porté par des dizaines de milliers de gens, tout en étant reproduit de différentes façons dans la rue et sur le Net.

## UNE MOBILISATION DE MASSE

Le 22 mars a été un pic du mouvement, avec 300 000 grévistes sur les 400 000 étudiants que comptent les universités et CEGEP du Québec. Cette même journée – dont la date avait été choisie en référence au mouvement du 22 mars, en 1968

en France – voyait une manifestation à Montréal de 200 000 personnes (le Québec compte environ 8 millions d'habitants). Cela a porté le mouvement à un niveau encore plus élevé, de plus en plus d'étudiants décidant d'entrer en grève.

La plupart des étudiants se réunissent chaque semaine dans des assemblées au cours desquelles ils décident de continuer ou non la grève (certaines associations ayant décidé d'une grève illimitée). Le soutien à la grève a été nettement plus important dans la population francophone que chez les anglophones. Les personnes racisées ont quant à elles été sous-représentées, ce qui met en évidence la nécessité pour le mouvement de redoubler d'efforts sur le terrain antiraciste.

Le 14 avril, la manifestation appelée par la CLASSE sous le mot d'ordre « pour un printemps québécois », contre le gouvernement Charest comme contre le très droitier gouvernement fédéral du conservateur Steven Harper, a été un grand succès. A suivi, le 22 avril, une grande manifestation à l'occasion de la « Journée de la Terre », où l'on a vu la colère face aux politiques de

destruction de l'environnement des gouvernements québécois et fédéral se combiner au soutien aux étudiants et à leur mouvement anti-néolibéral.

**MANŒUVRES GOUVERNEMENTALES**

Dans une tentative de diviser un mouvement qui ne montrait pas de signes de faiblesse, le gouvernement québécois a alors exclu la CLASSE des discussions qu'il menait avec les organisations étudiantes. Mais contrairement à ce qu'il s'était passé en 2005, quand les négociations s'étaient conclues par un accord, rejeté par l'aile militante du mouvement de grève, les dirigeants des autres fédérations ont maintenu un front uni et se sont retirés des consultations. Charest a alors proposé d'étaler l'augmentation des frais sur sept ans au lieu de cinq, ce qui a été considéré à une échelle très large comme une insulte. Les manifestations se sont alors succédé chaque soir à Montréal. Une répression policière violente, contre une manifestation tenue à l'extérieur d'un meeting du PLQ, le 4 mai, a été suivie le lendemain par une tentative d'accord de fin de grève, menée sous l'égide des dirigeants des trois centrales syndicales du Québec. Soumis au vote, cet accord a été massivement rejeté par les étudiants.

**RÉPRESSION**

Ayant échoué à démobiliser le mouvement en décrivant les étudiants comme des «enfants rois» et en faisant des concessions de pure forme, Charest a alors choisi la voie de la répression. Le gouvernement a fait adopter dans l'urgence, par l'Assemblée nationale (parlement provincial), une loi d'exception (la loi 78, désormais loi 12), en pleine connaissance de cause du fait que certaines de ses dispositions contredisent la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout comme la Charte canadienne des droits et libertés. Cette loi interdit les manifestations aux abords des universités et des CEGEP, déclare illégales les manifestations non déclarées auprès de la police, ordonne la reprise des cours à la mi-août et impose de lourdes amendes aux personnes ou organisations qui transgresseraient les nouvelles règles. Plusieurs municipalités ont emboîté le pas du gouvernement avec des arrêtés de leur propre cru. Cela a constitué un tournant. Au lieu de réduire le mouvement, la loi 78 l'a transformé.

**SOLIDARITÉ ET EXTENSION**

Ce qui était un mouvement étudiant soutenu par une minorité significative de la population est devenu un large mouvement social contre le gouvernement PLQ. Alors qu'il était déjà largement considéré comme corrompu et inféodé aux grandes entreprises, son attaque contre les libertés civiques et la protestation étudiante a conduit beaucoup plus de gens à se mobiliser. Le 22 mai, centième jour de la grève, des manifestations se sont tenues dans tout le Québec. 250 000 personnes ont défilé sous la pluie à Montréal. Des «concerts de casseroles» ont suivi à Montréal, dans la Ville de Québec et d'autres villes et localités de la province. Dans certains endroits se sont tenues des assemblées populaires. Les arrestations massives ne sont pas parvenues à faire refluer la vague de contestation et de solidarité.

Malgré l'appel de militants étudiants et du mouvement social à une «grève sociale» contre le gouvernement, le soutien syndical aux étudiants s'est à ce jour limité à des dons d'argent et à une participation aux manifestations (dans l'Etat canadien, la loi restreint sévèrement les grèves et interdit notamment les grèves «politiques»). Après la loi 78, le débat sur les actions de solidarité s'est largement développé parmi les militants syndicaux. Plusieurs fédérations affiliées à la CSN, Confédération des syndicats nationaux, ont adopté des motions en faveur d'une journée de grève – à la consternation des responsables nationaux. La gauche syndicale est malheureusement beaucoup trop faible pour pouvoir transformer ces prises de position en action. Malgré l'arrivée de l'été, qui voit les étudiants rejoindre les rangs du salariat, et la base du mouvement étudiant s'impliquer moins qu'auparavant, les manifestations du 22 juin puis du 22 juillet ont encore été très fournies. La CLASSE a organisé une tournée dans tout le Québec, pour permettre à ses militants de présenter leur lutte et son manifeste radical, «Nous sommes l'avenir»<sup>3</sup>.

**UNE NOUVELLE PHASE**

Le mouvement entre maintenant dans une phase nouvelle. Devançant la reprise des cours ordonnée par la loi 78, des militants organisent une campagne «Bloquons la rentrée», indépendamment des structures officielles des organisations étudiantes afin de minimiser le poids sur le mouvement des sanctions légales. Charest a convoqué des élections pour le

4 septembre. Son pari est qu'une faible participation, combinée à une division des voix anti-PLQ entre le Parti québécois (PQ, nationalistes sociaux-libéraux), la Coalition Avenir Québec (un nouveau parti agressivement néolibéral) et Québec solidaire (QS, antilibéral et indépendantiste), maximisera ses chances de réélection<sup>4</sup>. Les stratèges de la classe dirigeante espèrent que ce scrutin parviendra finalement à étouffer le mouvement, en permettant à un gouvernement PLQ ou PQ de proclamer que les questions controversées ont été résolues légitimement et de marginaliser de façon décisive la gauche étudiante.

**DES ACQUIS PRÉCIEUX**

Quelques mots enfin à propos de la gauche. La gauche étudiante est principalement composée d'anarchistes et de membres de QS. Bien que QS affirme être un parti «des urnes et de la rue», il est orienté et organisé avant tout pour les politiques parlementaires. QS a soutenu la grève étudiante de différentes façons et beaucoup de ses membres ont activement construit le mouvement, mais QS n'a pas agi en tant que force organisée pour faire avancer le combat parmi les étudiants, ainsi que dans les quartiers et lieux de travail où il est présent. Le mouvement a le potentiel de renforcer le soutien à des politiques anticapitalistes, de lutte extra-parlementaire, au sein de QS. Quoi qu'il se passe dans la prochaine phase du mouvement, plusieurs choses sont claires. Ce mouvement remarquable a politisé la société québécoise autour de la question du néolibéralisme d'une façon qui n'a pas de précédent dans l'Etat canadien. Il a radicalisé beaucoup de gens, particulièrement des jeunes, dont beaucoup ont acquis une expérience précieuse de mobilisation de masse et d'auto-organisation démocratique. Les militants formés par le «printemps érable», ainsi que certains ont désigné le mouvement, seront décisifs pour l'avenir de la gauche. □

1. David Camfield est le rédacteur de la publication canadienne New Socialist Webzine ([www.newsocialist.org](http://www.newsocialist.org)). Il remercie Xavier LaFrance pour ses commentaires. L'article a été terminé le 31 juillet. Les intertitres sont de TEAN La Revue. Traduit de l'anglais par Jean-Philippe Divès.  
2. Particularité québécoise, les CEGEP sont des établissements d'enseignement public intermédiaires entre le lycée et l'université. La majorité des jeunes sortant des études secondaires y est scolarisée. Un cursus de deux ou trois ans y débouche soit sur une formation technique, soit sur l'entrée à l'université.  
3. voir <http://www.bloquonslahausse.com>  
4. Dans l'Etat canadien, le système électoral est le même qu'en Grande-Bretagne: un seul tour, le candidat arrivé en tête étant élu, et le parti ayant le plus de députés élus étant appelé à former le gouvernement.

MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE

# Une bataille gagnée

PAR WLADIMIR SUSANJ

*Le personnel des Archives nationales, qui lutte maintenant depuis plus de deux ans contre le projet réactionnaire de Nicolas Sarkozy de créer et d'implanter une Maison de l'histoire de France (MHF) sur le site parisien des Archives, a remporté une bataille décisive.*

**C**onformément aux engagements pris devant l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC Archives durant la campagne présidentielle, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, a, au cours du comité technique ministériel du 10 juillet 2012, annoncé «*un moratoire complet sur toutes les activités de la Maison de l'histoire de France*» (MHF). Cette annonce va dans le sens de l'abandon définitif du projet sarkozyste et est interprétée comme tel par tous les acteurs et commentateurs. Selon Sarkozy, la France souffrait d'une crise identitaire, les Français avaient perdu leurs «*repères chronologiques*». Il fallait, d'après lui, corriger «*les excès des lois mémorielles*», mettre un terme «*à la repentance*», et revenir aux mythes fondateurs de «*la France éternelle*» et de «*l'âme de la France*». Cette politique a un nom : l'identité nationale. Ainsi, Sarkozy voulait son histoire officielle. Une histoire aussi nauséabonde que ces discours du Latran et de Riyad (sur la laïcité et la supériorité du curé sur l'instituteur), ou celui de Dakar et de «*l'entrée tardive des Africains dans l'histoire*». Une histoire à l'image de sa politique anti-immigrés, anti-Roms, et de manière générale

anti-ouvrière. Pour l'imposer, Sarkozy avait besoin d'étouffer les Archives nationales et de mettre le coude sur les documents qui y sont conservés et qui constituent autant de témoignages de la forfaiture nationaliste. Bien sûr, derrière l'idéologie et la politique se cachent également la révision générale des politiques publiques (RGPP), le démantèlement du réseau des Archives nationales et des Musées nationaux et, au-delà, les suppressions de postes, la précarité, les privatisations et la dégradation des conditions de travail.

## LA FORCE DE L'UNITÉ DANS LA LUTTE

L'unité syndicale (CGT-CFDT-CFTC) comme celle des personnels (du magasinier au conservateur du patrimoine) ont permis l'unité dans l'action. En cela, le travail inlassable de la CGT Archives (syndicat majoritaire) et en particulier des militants du NPA du comité Paris-Centre a été décisif. Avec de nombreux historiens et universitaires de renommée internationale (dont notamment Arlette Farge, Roger Chartier et Nicolas Offenstadt), nous avons réussi à structurer la résistance à la MHF : nous avons, dès septembre 2010, organisé la grève des agents des Archives nationales ; nous avons organisé l'occupation durant 260 nuits de l'Hôtel de Soubise ; l'appel intersyndical en défense de l'institution a recueilli plus de 30 000 signatures de soutien ; nous avons tenu cinq meetings et six conférences de presse ; nous avons organisé la défense publique de nos trois camarades syndicalistes menacés de sanctions disciplinaires par Frédéric Mitterrand pour leur implication dans la mobilisation

contre la MHF (c'est la première fois au ministère de la Culture que des syndicalistes étaient menacés de sanctions pour faits de militance).

Ce combat, par les enjeux démocratiques cruciaux qu'il soulève, a aussi rassemblé les principales formations politiques de gauche du pays, au premier rang desquels figure évidemment le NPA mais également le PS, EELV, PCF, PG et LO.

La campagne électorale des présidentielles a été un moment important de la lutte. La présence à nos côtés des représentants de Philippe Poutou, mais aussi de François Hollande, Jean-Luc Mélenchon et Eva Joly, le 29 mars 2012 à la Bourse du Travail de Paris, s'inscrivait dans cette continuité. Pour l'anecdote, même le Modem de François Bayrou s'est déclaré contre le projet de MHF de Sarkozy !

## UNE VICTOIRE CONTRE SARKOZY

Cette victoire contre la MHF est une victoire directe contre Sarkozy et sa politique réactionnaire et nocive. Elle est à mettre à l'actif des salariés des Archives nationales, de leurs organisations syndicales et bien sûr de toutes celles et ceux qui ont refusé ce qui était pourtant présenté comme un projet inéluctable car présidentiel. Pompidou a eu son centre, Mitterrand sa pyramide du Louvre, Chirac son musée du quai Branly. Sarkozy voulait lui aussi marquer son passage d'une empreinte qu'il croyait culturelle avec la Maison de l'histoire de France. Finalement sa Maison de l'histoire de France finit comme lui : aux poubelles de l'Histoire. □



© DR

ST MICROELECTRONICS

# Gagner des augmentations c'est difficile

*STMicroelectronics est une grosse entreprise de la microélectronique dont les Etats français et italien sont des actionnaires importants. En France, plus de 10 000 salariés sont réparti-e-s sur plusieurs sites, principalement à Tours (37), Rousset (13), Grenoble et Crolles (38). Entreprise de haute technologie, fondée il y a 25 ans, les traditions de grève et de lutte n'y sont pas très importantes. Pourtant les raisons de la colère sont bien là... Et à force d'y croire et surtout de construire la résistance, parfois on gagne !*

**S**TMicroelectronics n'est pas connue pour sa politique salariale très généreuse. Si dans les premières années les primes ont été importantes, les dernières NAO (négociations annuelles obligatoires) ont été marquées par des augmentations faibles, sous prétexte de la crise alors que l'entreprise a fait plus de 800 millions d'euros de profit en 2010.

En 2009 et en 2011, les différents sites ont connu des périodes de chômage partiel, des congés imposés, le non renouvellement des intérimaires et des CDD... Le chômage a donné lieu à des sentiments contradictoires : au soulagement d'être en congés forcés durant les vacances scolaires s'ajoutaient à la fois la crainte de l'avenir et les pertes de salaires. En tous cas, les salarié-e-s ont eu l'impression de faire pas mal d'efforts... qui n'ont pas été récompensés, ni par des augmentations substantielles ni par des primes lorsque l'activité est repartie et qu'il a fallu donner des coups de collier, d'autant plus importants que les ateliers étaient en sous-effectif.

Pendant ce temps, 300 millions ont été versés aux actionnaires en 2012 (50% des bénéficiaires) et l'augmentation de 70% du salaire du PDG porte maintenant ses revenus à près de 4 millions par ans.

## UNE COLÈRE LATENTE

Ces éléments objectifs engendrent une colère latente mais ne suffisent pas à eux

seuls à déclencher une lutte collective. L'année précédente, sur ces mêmes questions de salaire, la bagarre était restée très minoritaire, cantonnée à une équipe de nuit week-end. Mais cette lutte isolée et longue de plusieurs mois avait permis de constituer un noyau solide dans cette équipe, prêt à en découdre et sur lequel s'est appuyée la mobilisation de 2012. Même chez les ingénieurs (qui pour beaucoup n'ont pas de fonctions d'encadrement et constituent une part importante du salariat de ce type d'entreprise) la grogne était présente : quelques actions lancées par la CGT, la CFDT ou la CFE-CGC avaient eu un certain écho (rassemblement sur les heures de repas, badges colorés, opération parking vide à 16h...)

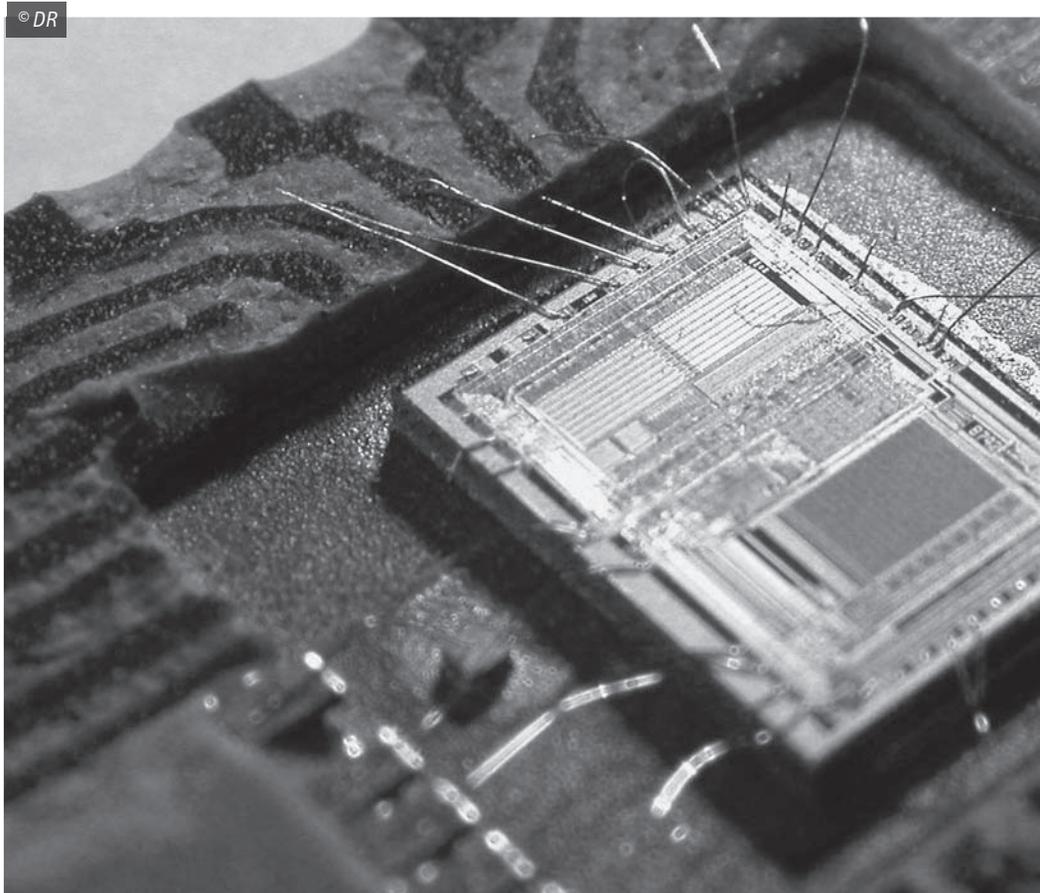
Mais à chaque tentative de mobilisation, la pression de la hiérarchie se faisait sentir lourdement sur celles et ceux qui sortaient du rang : managers surveillant de derrière les vitres les « agitateurs », pressions lors

des tours des élu-e-s en salle, chantage à la promotion individuelle... Cette pression s'est accentuée pendant la mobilisation autour des NAO, notamment avec la tentative de licenciement d'un élu CGT « meneur » du conflit à Rousset.

## DES ÉQUIPES SYNDICALES COMBATIVES

Il faut dire que sur plusieurs sites, les équipes CGT, si elles ne sont pas forcément majoritaires et nombreuses, s'efforcent de mobiliser des salarié-e-s. Les élu-e-s sont présent-e-s, combatifs/ves, reconnu-e-s et légitimes. Le travail d'explication fait tous les ans au moment des NAO est une priorité et il est mené avec la volonté de construire la mobilisation.

L'étincelle qui a déclenché la lutte en 2012 est venue d'une erreur de la direction. Alors que début mars, lors des négociations centrales, CGT et CFDT demandaient ensemble 150€ pour tout le monde (opérateurs, techniciens et cadres), le DRH a



# Augmentations de salaires, difficile mais possible

PAR ELSA COLLONGES

laissé entendre l'espace de 10 minutes que 100€, ce serait possible... avant de revenir sur ses déclarations. Le lendemain, la colère était nettement montée d'un cran... Tout le travail d'argumentation, qui n'avait pas forcément porté ses fruits en termes de mobilisation les fois précédentes, a alors montré son importance.

L'unité CFDT/CGT a été un élément déterminant : elle a permis de mobiliser davantage de salarié-e-s mais également d'éviter que certains négocient dans leur coin. Elle était pourtant bien fragile, notamment avec des tensions assez vives dans la CFDT entre des cadres prêts à négocier avec la direction et des militant-e-s parmi les salarié-e-s posté-e-s, prêts à mener la bataille jusqu'au bout.

Rousset et Crolles sont des sites de production qui tournent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Dans ce cadre, trouver des rendez-vous permettant de rassembler tout le monde pour prendre des décisions

collectives n'est pas facile. Le rythme de la mobilisation a donc semblé un peu chaotique, dépendant des jours, des équipes... Mais l'enchaînement des appels à rassemblement sur l'heure du repas de midi ou au moment du changement d'équipe, les appels à débrayage d'une heure, le relais passé d'une équipe à l'autre, les débrayages de postes entiers, jusqu'au blocage de la production à Rousset fin mars, ont progressivement permis d'amplifier le mouvement. Tous les sites ne se sont pas mobilisés, malgré quelques tentatives à Grenoble par exemple. Mais le fait que Rousset et Crolles soient tous les deux en lutte a clairement favorisé l'extension dans chacun de ces deux sites. Les informations ont circulé et l'idée qu'on ne peut pas « lâcher les copains » a joué.

A côté de la mobilisation interne, l'interpellation des élu-e-s locaux, les distributions de tracts adressés à la population et aux travailleurs du secteur géographique, le soutien des élu-e-s de boîtes voisines, de l'UL CGT, de la fédération de la métallurgie ont aussi été des éléments de construction du rapport de forces.

## QUAND LE RAPPORT DE FORCES BASCULE

Et puis à un moment, ça bascule : la peur change de camp, même brièvement, et la direction cède... Mais pour cela il a fallu mettre le paquet : le blocage de la production à Rousset et l'entrée en force des salarié-e-s grévistes à l'intérieur du site de Crolles, début avril, ont marqué un tournant dans le mouvement. La direction a clairement eu peur de l'extension du blocage de la production. Il faut dire que le blocage de la salle blanche entraîne non seulement un retard dans la production mais provoque des pertes parce que certaines plaques sont à jeter. Le blocage de la production et les pertes d'argent liées sont clairement le point de pression qui a permis dans un premier temps la réouverture des négociations.

Vient alors la dernière partie du conflit : les négociations et les discussions sur le niveau de compromis atteignable. La revendication initiale de la CGT et de la CFDT était à 150 €, le mouvement s'est construit

autour des 100 €, 80 € semblaient le minimum acceptable pour les grévistes lors des discussions pendant les rassemblements, la direction en proposait 70... Les vacances de printemps, les intimidations du management, les pertes de salaires, le sentiment qu'on ne pourra pas faire plus nous ont conduit à accepter 70 € et à signer le protocole de fin de conflit.

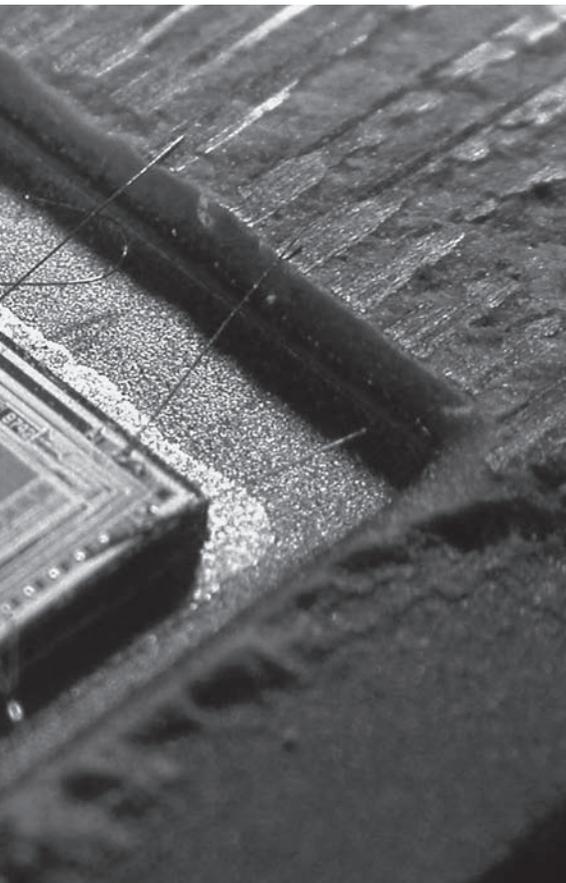
## UNE BRÈCHE POUR LA SUITE

Cette augmentation générale (et pas individuelle) de 70€, c'est une brèche ouverte pour la suite. Pour une grande partie des salarié-e-s, c'est la plus grosse augmentation qu'ils/elles aient jamais eue. La mobilisation a déjà des conséquences positives : la fierté de ne pas se laisser écraser par la direction, la solidarité des salarié-e-s, le renforcement et la cohésion des équipes syndicales... Cette victoire a permis de démontrer l'efficacité de la mobilisation. D'autant que les cadres, très peu mobilisés, n'ont rien eu de mieux que l'augmentation moyenne de 2,5% donnée dès le départ par la direction.

Suite à ce mouvement, la CGT s'est significativement renforcée. Le travail quotidien de construction du syndicat est évidemment à poursuivre avec toutes les difficultés qui lui sont liées... Dans le même ordre d'idée, les liens tissés avec les syndicats des boîtes voisines qui se sont mobilisées, elles aussi, au moment des NAO (avec différents résultats) pourront être renforcés pour que nous soyons tous plus forts l'année prochaine.

Après cette expérience, beaucoup de problèmes restent en suspens. Comment combattre la concurrence entre salarié-e-s distillée au quotidien par les nouvelles méthodes de management ? Quelles articulations entre les différentes formes de mobilisation (grève, blocage, rassemblement...) ? Comment répondre à la répression antisyndicale et anti-grévistes ? Comment améliorer l'implication des salarié-e-s non syndiqué-e-s dans la gestion collective du mouvement ? Comment favoriser l'auto-organisation malgré les difficultés concrètes (diversité des horaires, des statuts...) ?

Autant de questions qui doivent nourrir notre réflexion collective, dans les cadres syndicaux comme entre militant-e-s anticapitalistes. □



PAR LUIZA TOSCANO

# La révolution syrienne, seule co

*Initiée le 15 mars 2011, la révolution syrienne a maintenant un an et demi. Elle s'inscrit dans la série de mouvements, révolutionnaires ou réformateurs, qui contestent les pouvoirs en place dans une vingtaine de pays arabes. La puissance de l'insurrection et l'héroïsme de ses acteurs, la violence de la répression à laquelle ils sont confrontés, tout comme l'isolement auquel ils semblent pour l'instant condamnés, donnent cependant à ce mouvement des traits exceptionnels.*

**M**ouvement de masse, spontané et pendant de longs mois pacifique, la révolution syrienne a commencé à Deraa puis gagné progressivement les autres régions du pays, à l'exception de Damas et d'Alep, qui ne seront touchées qu'au début de l'été 2012. Dans chaque ville ou localité, les manifestants organisaient chaque vendredi, et parfois quotidiennement, des cortèges avec comme slogans principaux « Le peuple veut la chute du régime » et « Liberté ».

Hommes, femmes et enfants se joignaient aux cortèges. La classe ouvrière, les chômeurs et les couches paupérisées étaient d'emblée le fer de lance de ce mouvement, rejoints par une importante composante estudiantine. Les manifestations, diurnes ou nocturnes, ont été immédiatement réprimées. Le mouvement s'est ensuite étendu aux régions kurdes et à des localités alaouites ou druzes. Vers la fin de l'année 2011, il s'est doublé d'un mouvement de grève générale et de désobéissance civile, inégalement suivies.

## LES SOUTIENS DU RÉGIME

Le régime syrien est soutenu activement par un arc de forces allant de la Russie et de la Chine, de l'Iran et du Hezbollah libanais à des appuis plus idéologiques tels que l'ALBA (« Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique », composée notamment de Cuba, du Venezuela, du Nicaragua et de la Bolivie), voire le Jihad Islamique palestinien. Il sait que l'extrême droite antisémite internationale lui est acquise; après avoir accueilli un criminel de guerre nazi, il entretient avec elle des relations anciennes. Il peut compter sur le silence de l'Etat d'Israël, ce dernier ayant apprécié ce régime prétendument « anti-impérialiste » qui n'a pas tiré un coup de feu en direction du Golan occupé

et qui aura contribué par ailleurs à réprimer les Palestiniens à plusieurs reprises, ainsi qu'à contrôler plusieurs formations palestiniennes. Notons aussi le mutisme d'une kyrielle de formations qui n'ont pourtant pas lésiné sur leur soutien à d'autres révolutions (Parti communiste libanais, Front populaire pour la libération de la Palestine).

Le régime ne cèdera jamais et persistera dans la répression: arrestations, tortures, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, déjà de mise avant la révolution, se multiplient. A l'été 2012, cette répression a fait 20000 morts, des centaines de milliers de blessés, de disparus, de déplacés ou d'exilés dont l'essentiel se retrouve en Turquie, en Jordanie et au Liban<sup>1</sup>. A la répression sanglante s'ajoutent les tentatives répétées du régime de fomenter une guerre civile sur des bases confessionnelles, en vain puisque des membres des minorités se joignent à la révolution, ainsi que les attentats qu'il provoque et dont il attribue la paternité à des « terroristes salafistes », en vain là-aussi. Sa seule manœuvre ayant connu un début d'aboutissement est son abandon récent de régions kurdes au PYD, branche syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) basé en Turquie, pour encourager les autres formations kurdes acquises à la révolution à la délaissier, pouvoir concentrer et donc renforcer les forces gouvernementales et, au-delà, fomenter des tensions entre Arabes et Kurdes ainsi qu'une menace contre le régime turc.

## AUTO-ORGANISATION GÉNÉRALISÉE

La révolution n'en est que plus déterminée. Elle s'auto-organise en coordinations, principalement locales, qui se chargent d'organiser les manifestations, les secours et la médiatisation. En dépit de la répression, le nombre des manifestations ne fait

que croître et si le régime ne tombe pas, c'est uniquement sur le plan militaire. Politiquement, il est mort. La révolution se double d'une résistance armée, initiée par des déserteurs ayant emporté le maximum d'armes avec eux, soucieux dans un premier temps de se protéger et de défendre les populations civiles, rejoints au bout d'un an par des milliers de jeunes gens qui ont pris les armes et forment l'essentiel de l'Armée syrienne libre.

Celle-ci est restée pendant plus d'un an une somme de petites unités sans réelle coordination ou commandement. Et quand ce dernier a vu le jour, c'est en étant déconnecté de toute direction politique.

Outre les coordinations, les opposants syriens se regroupent en une myriade de structures dont les plus médiatisées à l'étranger, comme le Conseil national syrien (CNS) et le CCNCD (Comité de coordination nationale pour le changement démocratique), n'ont que peu d'audience sur le terrain. Le CNS a été reconnu par les pays « amis de la Syrie » comme le représentant du peuple syrien, ce qui est démenti par le terrain. Cette reconnaissance lui vaut injonction de s'inscrire dans le plan de Kofi Annan de transition négociée et ne signifie en rien un quelconque soutien militaire à la révolution syrienne, de la part de pays par le passé prompts à intervenir.

## TRANSITION NÉGOCIÉE ?

L'économie syrienne est exsangue, les prix flambent et, pour la première fois en juin 2012, des secteurs de la bourgeoisie commerçante affidée au régime ont observé à Damas une grève générale tandis que des gradés commençaient à faire défection et qu'un attentat tuait quatre responsables de la sécurité syrienne. La « défection » récente du général Manaf Tlass s'apparente plus à une volonté de sauver le régime d'Assad en le débarrassant de sa tête.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a vu toutes ses résolutions bloquées par les vétos russes et chinois. A aucun moment, les puissances impérialistes n'ont envisagé une intervention militaire en Syrie. Elles se sont bornées à évoquer des sanctions, dont une série, de type économique ou diplomatique, ont été suivies d'effet.

# contre tous



© Photothèque Rouge / Marc

D'autres Etats affichent un soutien à la révolution syrienne (Turquie, Qatar, Arabie Saoudite) et ont rejoint les puissances impérialistes qui partagent un projet de transition négociée avec le régime, préservant ce dernier après le départ du dictateur, dans le but de faire progresser les forces islamistes qui leur sont acquises. L'Arabie Saoudite n'est «révolutionnaire» qu'en Syrie, puisqu'elle a réprimé le mouvement révolutionnaire sur son territoire et dans celui de Bahreïn.

## UNE RÉVOLUTION ABANDONNÉE À SON SORT

L'enthousiasme qui avait suivi les premières révolutions arabes au niveau mondial est largement retombé quand a éclaté et s'est prolongée la révolution syrienne, le processus le plus tenace et le plus héroïque de la région. Les révolutionnaires sont abandonnés à leur sort. Les diasporas syriennes sont partout le fer de lance de la solidarité politique et humanitaire : réseaux d'assistance médicale, envois de convois aux frontières turque et jordanienne, organisations de manifestations de rue dans les cinq continents. Elles ont été rejointes par les organisations

de défense des droits de l'homme de par le monde. C'est sur elles que repose l'essentiel de la solidarité – organisation de campagnes sur le long terme, défense de cas individuels, mobilisations de rue. Les alliances internationales du régime démobilisent des milliers de militants «anti-impérialistes» obnubilés par les déclarations du CNS et de ses parrains impérialistes, peu attentifs à la révolution concrète sur le terrain et encore plus aveugles face aux crimes contre l'humanité perpétrés sous leurs yeux.

Car la plus magnifique révolution de ce début de vingt-et-unième siècle s'accompagne aussi d'un odieux massacre de masse. Il ne s'agit pas seulement de répression d'une révolution telle qu'elle a pu être perpétrée «traditionnellement», dans d'autres pays où l'on a tiré sur des manifestants, mais d'une politique d'extermination systématique de populations civiles, dont les enfants ont déjà payé un lourd tribut. Le monde sait mais reste sans réaction. Les demandes de solidarité affluent pourtant, formulées de tous côtés.

Alors que des centaines de milliers de civils ont fui pour se réfugier dans les pays

limitrophes, ils sont quelques uns à être parvenus jusqu'en Europe. Selon les chiffres officiels publiés par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), ils sont une centaine à avoir demandé l'asile en France<sup>2</sup> depuis le début de la révolution syrienne, soit une centaine de révolutionnaires et de rescapés des massacres dont la majorité est à ce jour SDF. En dépit de leur nombre infime au regard des foules accueillies par les pays voisins de la Syrie, ni les institutions, ni les militants de ce pays ne leur ont ouvert leurs portes.

Toutes celles et ceux qui luttent pour la justice sociale, la démocratie trouveront dans la révolution syrienne l'occasion de ne pas rester des commentateurs désabusés, mais de prendre leur part dans un combat magnifique dont tous les puissants de ce monde voudraient se débarrasser. □

1. Des groupes importants de Syriens ont fui également vers l'Irak, ou récemment l'Algérie.

2. OFPRA, Rapport d'activités 2011, [www.ofpra.gouv.fr/documents/OpraRA2011.pdf](http://www.ofpra.gouv.fr/documents/OpraRA2011.pdf).

PAR KHALIL HASBAH<sup>1</sup>

# Nature, rôle et place de la

**À** ce jour, le processus révolutionnaire syrien reste principalement caractérisé par l'action populaire de masse, des manifestations aux campagnes de grève (comme en décembre 2011) en passant par la désobéissance civile. Il est néanmoins très important d'analyser ce que représentent les groupes de l'opposition armée et, plus généralement, la place de la résistance armée qui est en train de se développer.

Il a ajouté que ces groupes faisaient pression pour une intervention étrangère, intervention à laquelle nous nous opposons.<sup>3</sup> Même si nous sommes d'accord avec le fait que la seule résistance armée ne suffira pas à renverser le régime, et même si nous nous opposons à une intervention étrangère, nous pensons que l'approche du militant d'opposition Haitam Manna n'est pas juste. Le mouvement populaire en Syrie n'a pas cessé de se développer. La répression violente de ceux qui protestaient a commencé dès le premier jour du processus révolutionnaire, en mars 2011; ce n'est pas la résistance armée qui l'a provoquée. Comme l'a dit le révolutionnaire et héros national cubain José Martí, « celui qui déclenche dans un pays une guerre évitable est un criminel, mais tout aussi criminel est celui qui ne déclenche pas une guerre inévitable. » Nous ne pouvons pas ignorer le sentiment de très nombreux Syriens face à la répression violente du régime, qui aurait pu éviter de mener cette guerre contre son peuple.

Il faut se rappeler qu'il y a eu en Egypte plus de 800 martyrs avant le renversement

## DE L'OPPOSITION À L'OPPOSITION ARMÉE

Des secteurs de l'opposition syrienne ont dénoncé le développement de l'opposition armée en affirmant qu'elle affaiblissait le mouvement populaire. Haitam Manna, le leader du CCNCD (Comité de coordination nationale pour le changement démocratique), a ainsi déclaré que « quand nous étions non-violents, nous avions trois millions de personnes avec nous » mais « maintenant, avec la résistance armée, nous n'avons pas plus de 50 000 personnes dans la rue. » Il a également affirmé que « la lutte armée ne peut pas être victorieuse. Elle joue en faveur des groupes extrémistes qui sont soutenus par les Etats du Golfe ».<sup>2</sup>

*Les débats sur le rôle et la nature des groupes de l'opposition armée ont été récurrents depuis leur apparition l'an dernier, en juin 2011, avec la formation du Mouvement des officiers libres du colonel Husayn Hamoush. Cette première initiative a tourné court après sa capture et son exécution par le régime, mais la constitution de l'Armée syrienne libre (ASL), dirigée par l'ancien colonel de l'armée de l'air Riad Asaad, qui a fait défection en juillet 2012, a immédiatement suivi.*

© DR



# La résistance armée en Syrie

de Moubarak. A un moment, les manifestants ont utilisé la violence pour se protéger des nervis envoyés par le régime de Moubarak pour envahir la plate Tahrir. En Syrie comme ailleurs, les gens ont le droit de se défendre, eux et leurs familles, contre un régime oppresseur totalitaire. Dénions-nous ce droit à la résistance palestinienne face à l'occupation raciste, coloniale, de son territoire par les Israéliens? Avons-nous dans le passé dénié le droit des peuples sud-américains à résister par les armes contre leurs dictatures? Evidemment, non. Le droit à l'autodéfense contre la répression du régime n'est pas contradictoire avec la lutte pacifique du mouvement populaire pour le renversement du régime.

## LES DÉBUTS DE L'OPPOSITION ARMÉE

Plusieurs éléments ont favorisé l'apparition des groupes armés :

○ En premier lieu, la répression violente du régime contre les manifestants pacifiques, et contre les dirigeants du mouvement populaire, tués, arrêtés ou contraints à l'exil. Cela a radicalisé le mouvement et contribué à mettre en avant des militants plus enclins à résister par les armes. De plus en plus de groupes de citoyens ont alors pris les armes pour défendre leurs manifestations et leurs domiciles contre les chabihas [miliciens appointés par le régime, auteurs d'innombrables exactions], les services de sécurité et l'armée.

○ En second lieu, le nombre croissant des désertions dans l'armée, en particulier de soldats du rang refusant de tirer sur des manifestants pacifiques. Le 26 juin, c'est un treizième général qui a fait défection tandis que le 22 juin, un colonel de l'armée de l'air est devenu le premier officier supérieur à désertir avec son Mig 21, qu'il a posé en Jordanie. La réticence des soldats à tirer contre des manifestations pacifiques a provoqué de nombreuses mutineries et désertions. Un général qui faisait partie du premier cercle de Bachar el-Assad, Manaf Tlass, a également fui en Turquie.

○ Il y a enfin la volonté de courants ou d'Etats de financer des groupes armés bien précis, pour se constituer en Syrie une base de soutien qui leur faisait défaut. Les Frères

Musulmans soutiennent ainsi une milice appelée Comité de protection civile, ou Bataillon Ibn al-Walid. Le Bataillon Farouk dirigé par le fameux Abdel Razak Tlass serait lié à l'Arabie Saoudite. Un militant a déclaré que « *des hommes d'affaires qatariens et saoudiens passent par-dessus les conseils militaires et injectent directement beaucoup de dollars au profit de petits groupes de l'opposition armée. Une partie va vers des groupes islamistes radicaux* ». <sup>4</sup>

## LA COMPOSITION DES GROUPES ARMÉS

Les membres des groupes de l'opposition armée proviennent socialement de la composante majoritaire du mouvement révolutionnaire: ce sont principalement des travailleurs marginalisés des villes et des campagnes, des membres des classes subalternes et moyennes qui ont souffert de l'accélération des politiques néolibérales menées depuis l'arrivée au pouvoir de Bachar el-Assad<sup>5</sup>. On trouve dans les groupes de l'opposition armée aussi bien des militaires ayant fait défection que des civils ayant décidé de prendre les armes, ces derniers en constituant la grande majorité. Ces groupes ont de vraies racines dans le soulèvement populaire et sont bien trop divers pour se transformer en une force unifiée au service de pouvoirs étrangers.

L'armée syrienne s'était structurée à l'époque de Hafez el-Assad [le père et prédécesseur, mort en 2000, de l'actuel dictateur], de telle sorte que l'insubordination collective ou la mutinerie y sont très difficiles. La structure du haut commandement se base sur le clientélisme et le confessionnalisme. La plupart des unités loyales envers Assad est dominée par des officiers alaouites, même si elles comprennent aussi des officiers et généraux sunnites. Le chef du bataillon qui a mené la terrible attaque contre le quartier Baba Amr de Homs, en février 2012, est un colonel sunnite. Le rôle assigné à ces unités est de protéger le régime en appliquant différentes formes de répression. Le plus souvent, ceux qui veulent faire défection ne peuvent agir qu'individuellement ou en petits groupes, partant ou non avec leurs armes.

Ces difficultés n'ont cependant pas empêché le développement des défections. Le

régime s'est vu contraint de sécuriser ses unités par l'intégration de nouveaux éléments en provenance de l'appareil sécuritaire. Des milliers de soldats et d'officiers ont été emprisonnés parce que suspects de sympathie envers la révolution. Au moins la moitié des pertes de l'armée syrienne résulterait de meurtres perpétrés par des militaires loyaux envers le régime.

## A PROPOS DE LEUR DÉNOMINATION

La plupart des dénominations des groupes armés a une connotation religieuse sunnite, raison pour laquelle beaucoup ont cru y déceler du confessionnalisme. En réalité, cela ne reflète que le milieu social dont leurs membres sont originaires: en général rural, marginalisé et où la pratique religieuse est courante.

D'autres communautés sont représentées dans l'opposition armée. Des brigades alaouites se sont formées début 2012, notamment dans la province d'Idlib. Muteeh Ilyas Ilyas a été le premier officier chrétien à faire défection. Les forces de sécurité ont tué de nombreux militants chrétiens liés à l'ASL ou qui lui apportaient un soutien – parmi eux Hossam Mikhail.

## LA QUESTION DES ARMES

De nombreux groupes de l'opposition armée ont démenti avoir reçu des armes de l'Arabie saoudite ou du Qatar, contrairement à ce qu'affirment les médias occidentaux.<sup>6</sup>

La grande majorité de ces groupes combat avec un matériel élémentaire (fusils-mitrailleurs Kalashnikov, fusils de précision Dragunov, mitrailleuses PKT, lance-roquettes RPG<sup>7</sup>), volé ou qui leur a été vendu par la très corrompue armée syrienne. Les équipements les plus sophistiqués, notamment les missiles anti-tanks Metis et Komet, ont été capturés durant les combats avec l'armée régulière, ou bien obtenus auprès d'officiers corrompus. Cela ne signifie pas que des armes n'aient pas été livrées de l'extérieur, mais ce n'a été ni systématique ni en grandes quantités. Une première livraison importante a eu lieu en mars ou avril, au profit de groupes bien précis opérant autour



d'Idlib, de Hama, de Homs et de la banlieue de Damas.

Selon plusieurs sources d'opposition, un faible nombre d'armes a été envoyé par l'Arabie saoudite et le Qatar, tandis que les Turcs ont démenti tout rôle dans l'armement des rebelles. Beaucoup de groupes de l'opposition armée ont en fait refusé toute forme d'allégeance envers les Etats et bourgeoisies du Golfe, une condition posée par ces derniers pour remettre des armes.

Les affirmations de l'Arabie saoudite selon lesquelles elle financerait des éléments de l'ASL sont à ce jour non prouvées, tandis que la présence de la CIA dans le sud de la Turquie vise à recenser les groupes de l'opposition armée bien plus qu'à les aider. Un membre éminent de la plus haute autorité religieuse d'Arabie saoudite (le Haut-conseil des oulémas) a publié début juin une fatwa interdisant aux Saoudis de mener le jihad en Syrie, c'est-à-dire d'aller combattre le régime syrien.

Certains groupes de l'opposition armée s'approvisionnaient via la contrebande en provenance d'Irak, du Liban ou de Turquie, mais cette source s'est largement tarie après que ces Etats ont procédé à des arrestations et interdit tout passage d'armes par leurs frontières.

Avant tout, les groupes de l'opposition armée sont soutenus par la population syrienne qui leur donne de l'argent, des armes, de la nourriture, des médicaments et en général toute forme d'aide possible.

### LA STRATÉGIE DES GROUPES DE L'OPPOSITION ARMÉE

Jusqu'à présent, l'ASL n'est pas une entité unifiée. Récemment encore, la coordination entre ses unités s'étendait rarement au-delà des villes ou villages les plus proches. De nombreux rebelles ne savent pas qui sont les commandants à deux heures de route. Mais des progrès croissants et encourageants ont été accomplis ces derniers mois. Cette période a vu un fort développement du mouvement populaire de base, donnant naissance à un réseau d'acteurs qui, au niveau local, régional et national, coordonnent des manifestations, des opérations militaires, l'aide humanitaire et la relation avec les médias. La formation du «Comité d'action conjointe» vise à «unifier le travail politique et de terrain en Syrie, sur tous les terrains de la révolution, afin de garantir une transition ordonnée»<sup>7</sup>.

Son exécutif est constitué de trois représentants de chacune des quatre principales

structures de l'opposition syrienne, dont les deux plus importantes : la Commission générale de la révolution syrienne (CGRS) et les Comités locaux de coordination (CLC). Le Comité se donne pour objectif d'établir son autorité sur les groupes de l'opposition armée liés à l'Armée syrienne libre ou affirmant en être membres.

Du côté de ces groupes, des efforts ont été faits afin de coordonner leur activité en établissant un Conseil militaire unifié. L'ASL a négocié avec les différentes fac-

à Homs, Hama, Idlib, Deraa et Damas. Chacun représente un ensemble, préexistant, de bataillons de l'ASL. Chacun se coordonne avec son homologue de l'opposition politique, le conseil révolutionnaire provincial. Certaines organisations rebelles bien établies et puissantes n'ont pas reconnu les conseils militaires, mais suffisamment l'ont fait pour assurer leur légitimité.<sup>8</sup> Jusqu'à présent, malgré des progrès importants vers la coordination, l'ASL reste avant tout un label derrière lequel se regroupe une

© DR / Alep



tions afin de les convaincre de rejoindre une telle structure.

Les conseils militaires se sont constitués en vue de donner un commandement et une structure de contrôle à des groupes de miliciens très disparates. Selon un membre du Comité d'action conjointe, il y avait au mois de juin dix conseils militaires dans le pays, qui commençaient à partager des informations et à décider d'actions communes. Les conseils militaires provinciaux travaillent sous le parapluie de l'ASL, mais prennent leurs propres décisions opérationnelles.

Ces conseils se sont implantés solidement

série de groupes armés indépendants. Les CLC, comme différents secteurs dont la gauche révolutionnaire syrienne, appellent à l'unification des groupes armés sous une autorité civile envers laquelle ils seraient responsables. Coordonner les actions des groupes locaux de l'ASL est une nécessité afin d'atteindre les objectifs du mouvement révolutionnaire, à l'exclusion d'autres intérêts qui lui sont étrangers.

### L'ASL ET LA MOBILISATION POPULAIRE, UNE COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE

Réaliser les buts de la révolution syrienne implique de respecter les droits et la dignité

humaine. C'est pourquoi nous condamnons les pratiques mentionnées dans un rapport récent de Human Rights Watch.<sup>9</sup>

Les groupes armés devraient servir uniquement les objectifs du mouvement populaire et de la révolution, non ceux de pouvoirs étrangers. Ils doivent également se différencier clairement de certains groupes armés poursuivant des buts mafieux ou confessionnels, deux types de comportement qui affaiblissent le processus révolutionnaire. Nous nous opposons aux appels de certains



groupes armés à une intervention militaire étrangère, et leur disons que de tels appels sont de toute façon vains car ils ne chan-

geront rien au fait qu'aucun pouvoir extérieur ne veut une intervention militaire. Nous leur disons : unissons le mouvement populaire et les groupes d'opposition armés, car c'est le seul facteur que nous puissions contrôler.

La nécessité d'une ASL unifiée et responsable ne doit cependant pas nous détourner de la tâche de construction du mouvement révolutionnaire et populaire. Comme le déclarent les CLC, « nous devons travailler avec les dirigeants locaux du mouvement en nous concentrant sur la poursuite et le développement de leurs activités révolutionnaires. Le discours sur la désobéissance civile pacifique n'a pas encore atteint la majorité. De nombreux moyens de résistance civile restent à utiliser. »

Les groupes locaux et les comités de coordination sont le cadre concret de la révolution. Les courants politiques devraient les soutenir et travailler à développer une stratégie révolutionnaire claire et unifiée. Ainsi, on pourra construire une coalition révolutionnaire réunissant la majorité des révoltés. La lutte du peuple syrien ne peut pas devenir un simple affrontement militaire avec le régime. L'armée syrienne se compose de 295 000 membres actifs. Quelque 175 000 sont des appelés, avec des niveaux inégaux d'entraînement et d'engagement, mais l'armée comprend aussi une série d'unités très entraînées et capables, dont la division de la garde républicaine et la 4<sup>e</sup> division mécanisée, totalisant à elles deux entre 25 000 et 35 000 hommes, et commandées par Maher Assad, le frère de Bachar. Il y a en outre quelque 100 000 hommes dans les forces paramilitaires directement liées au parti Baas au pouvoir.

C'est pourquoi nous pensons que le rôle de l'ASL devrait être exclusivement défensif, en coordination avec les organisations de terrain telles que les CLC. La conjonction de la résistance populaire et de la résistance armée est nécessaire et cruciale pour renverser le régime. Ainsi que l'a écrit le militant d'opposition Salameh Kaileh,

« il n'est pas possible de transformer la révolution en une révolution armée. Il n'y a pas un seul exemple d'un pays qui se soit libéré de son Etat par la lutte armée. Celle-ci est utile en cas d'occupation étrangère, mais dans une lutte de classes interne elle ne peut venir qu'en soutien du mouvement populaire, qui est et doit rester la base de tout. »<sup>10</sup>

Le mouvement populaire doit rester l'axe de la révolution ; c'est lui qui peut paralyser les moyens de répression et les centres économiques du régime. C'est lui qui permet à la résistance armée de s'étendre et de se développer dans de nouvelles régions, en posant un nouveau défi à l'armée et aux forces de sécurité du régime.

Les expériences de décembre 2011 et de janvier 2012 montrent qu'une grève coordonnée par les CLC et d'autres groupes populaires pourrait impliquer les puissants groupes de travailleurs des raffineries, des ports, des usines, des bureaux, des mines, des chemins de fer, des aéroports, des écoles et des hôpitaux. Une telle action pourrait paralyser l'économie et fracturer le régime, tout en donnant de nouvelles possibilités à l'opposition armée de s'étendre et de soutenir le mouvement populaire.

Pour cela, il est nécessaire de reconstruire les organisations populaires, en particulier dans les universités et sur les lieux de travail, ce qui commence à se faire.<sup>11</sup>

Che Guevara a bien expliqué que pour renverser le régime et s'emparer du pouvoir, la guerre de guérilla doit être soutenue par les paysans et les travailleurs.

Le combat en cours concerne toutes les couches de la société. Comme nous l'avons dit, nous soutenons la résistance armée, mais celle-ci ne peut suffire. Le mouvement populaire est l'élément clé pour la poursuite et la victoire de la révolution. Mouvement populaire et résistance armée doivent s'unir et se coordonner pour réaliser les objectifs de la révolution syrienne. Aucune aide de l'extérieur ne viendra changer les règles. La solution est en Syrie, entre les mains des Syriens. □

1. Khalil Hasbah est un militant révolutionnaire syrien. Son texte nous a été transmis au début de l'été. Logiquement, il ne rend donc pas compte des derniers développements de la situation – mais en revanche, aide à les comprendre. Le titre et les intertitres sont de TEAN La Revue. Traduit de l'anglais par Jean-Philippe Divès. Les notes qui suivent sont celles de l'auteur, qui à travers elles se réfère à ses sources – en anglais et dans un cas (note 10) en arabe.

2. <http://syrianncb.org/2012/05/17/haytham-manna-we-are-not-against-the-state-but-against-the-regime/>

3. Pour notre position sur ce sujet, voir notre lettre ouverte à la Stop the War Coalition (Grande-Bretagne) : <http://syriafreedomforever.wordpress.com/2012/05/24/open-letter-to-the-stop-the-war-coalition-stwc-or-real-solidarity-is-needed/>.

4. <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/syria/9342471/Syrian-activists-announce-new-leadership.html>.

5. Pour plus d'information, voir cet article :

<http://syriafreedomforever.wordpress.com/2012/05/20/syria-one-year-after-the-beginning-of-the-revolution-part-i/>

6. <http://world.time.com/2012/06/22/opening-the-weapons-tap-syrias-rebels-await-fresh-and-free-ammunition/>

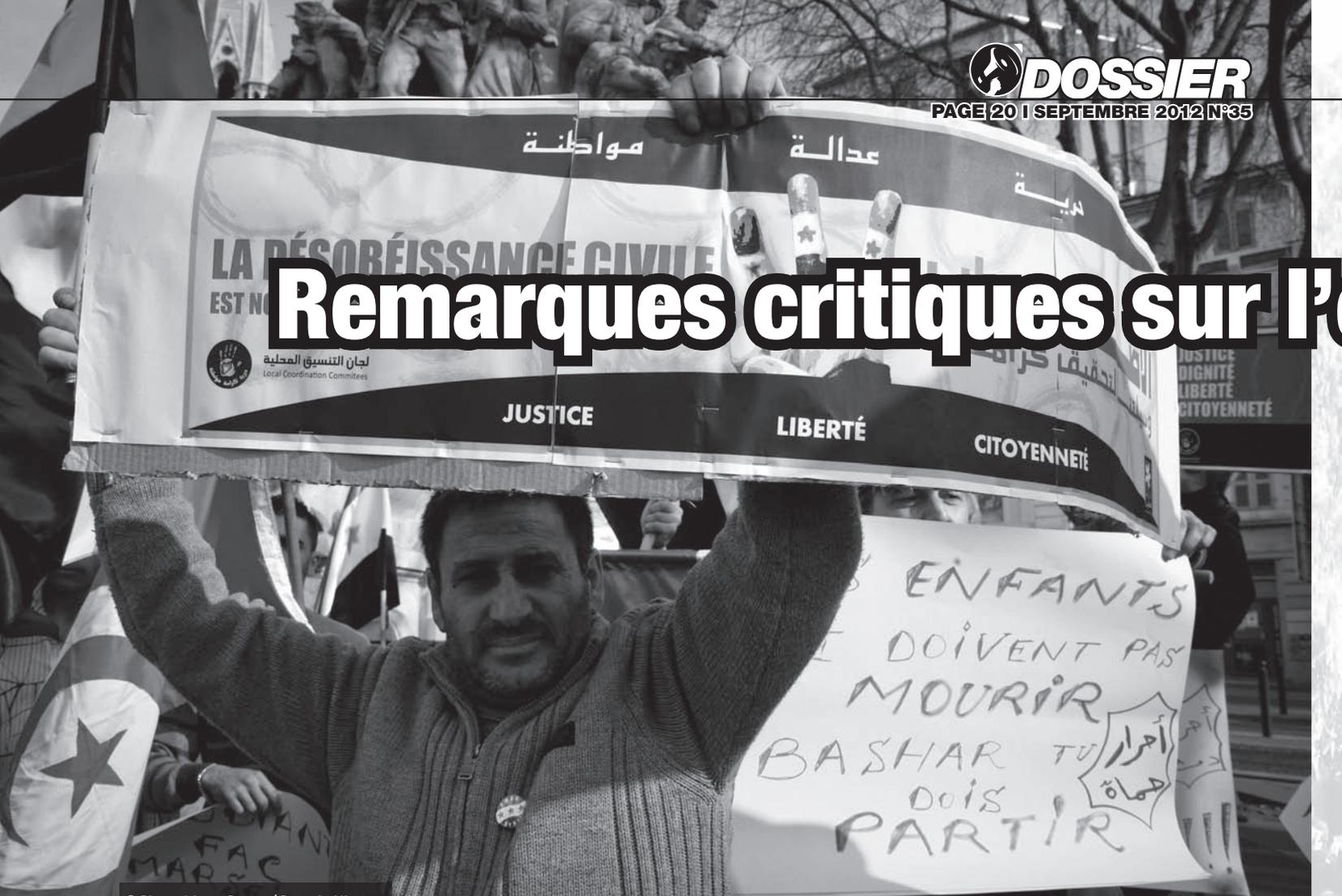
7. <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/syria/9342471/Syrian-activists-announce-new-leadership.html>

8. [http://www.understandingwar.org/sites/default/files/Syrias\\_MaturingInsurgency\\_21June2012.pdf](http://www.understandingwar.org/sites/default/files/Syrias_MaturingInsurgency_21June2012.pdf)

9. <http://www.hrw.org/news/2012/03/20/syria-armed-opposition-groups-committing-abuses>

10. <http://www.alquds.co.uk/index.asp?fname=data%5C2012%5C06%5C06-18%5C18qpt899.htm>

11. Pour plus d'informations, voir <http://syriafreedomforever.wordpress.com/2012/06/26/the-student-movement-in-syria-and-its-role-in-the-revolution/>



# Remarques critiques sur l'

© Photothèque Rouge / Romain Hingant

*Il est courant d'observer, lors de processus révolutionnaires, un décalage entre les masses insurgées et les partis qui prétendent parler en leur nom. Mais le fossé a rarement été aussi large qu'en Syrie, où les deux grandes coalitions affirmant représenter la révolution se caractérisent, l'une par son inféodation aux impérialismes occidentaux et à leurs alliés du Golfe, l'autre par des positions conciliatrices envers le régime. A l'opposé des aspirations du peuple syrien, aussi déterminé à imposer ses objectifs démocratiques radicaux qu'à défendre son indépendance nationale.*

## LE CONSEIL NATIONAL SYRIEN

Istanbul a accueilli en mars dernier la seconde réunion du groupe des « Amis de la Syrie », en présence de représentants de 83 pays ; cette réunion a reconnu le Conseil national syrien (CNS) comme « représentant tous les Syriens » et « partie principale » de l'opposition syrienne. Si cette déclaration est restée en-deçà des prétentions du Conseil, qui se veut le « représentant unique et légitime du peuple et de la révolution », elle marque néanmoins un soutien clair et franc de la part des gouvernements représentés, notamment ceux des Etats-Unis, d'Europe, d'Arabie Saoudite, du Qatar et de Turquie, ses parrains qui lui apportent une aide politique, financière et médiatique. La constitution du CNS, annoncée à Istanbul le 2 octobre 2011, a rencontré un certain écho au sein de la révolution syrienne en manque d'une expression politique. Mais le CNS a vite dilapidé son crédit auprès des masses, en raison de son organisation non démocratique, des tâtonnements de ses déclarations, de ses positions opportunistes quant au respect de la volonté du peuple syrien, de son hostilité affichée à l'axe Iran-Hezbollah en faveur de l'Arabie Saoudite, du Qatar et de la Turquie,

de ses compromissions sur la question de la libération du Golan (il a appelé à « sa restitution via des négociations en vertu de la légitimité internationale »), des positions confuses de nombre de ses dirigeants, à l'instar des déclarations élogieuses envers l'Etat d'Israël de sa porte-parole, Bassma Kodmani.

Les illusions du CNS quant à une intervention étrangère imminente et sa soumission organique à l'agenda politique de ses Etats « parrains », ajoutées aux conflits personnels, aux différends politiques et aux scandales financiers, ont fini par liquider ce qui lui restait de crédibilité aux yeux des manifestants. Ses liens à l'intérieur du pays se limitent à un nombre restreint de groupes, essentiellement de l'ASL (Armée syrienne libre).

Un rapport de deux centres européens d'études, paru en janvier dernier, indique que « le CNS, qui n'a pas de poids et de racines en Syrie, peu de militants, aucune assise intérieure, est soutenu et financé par le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Etats occidentaux et leurs médias. Le principal objectif de ce soutien est de légitimer une éventuelle intervention en Syrie, que le CNS appelle de ses vœux »

# L'opposition syrienne

PAR GHAYATH NAÏSSÉ<sup>1</sup>

Le communiqué de fondation du CNS laissait déjà apparaître une contradiction entre deux principes, à savoir le refus de « toute intervention militaire attendant à la souveraineté nationale » et l'exigence concomitante de « la protection internationale des civils » sous forme de corridors humanitaires ou de zones de sécurité et tampons. Tous ses communiqués appellent à une intervention militaire étrangère, à l'instar de la demande adressée à la mi-avril au Conseil de sécurité « d'une intervention au titre de l'article 7 » et du communiqué du 21 avril exigeant une « intervention militaire décisive ».

Le CNS a traversé récemment une crise sérieuse, quand il a échoué à se désigner un président après la démission de Borhan Ghalion et qu'à cette occasion se sont révélées au grand jour les luttes de couloirs entre les islamistes, avec à leur tête l'organisation des Frères Musulmans, et ceux qui se revendiquent ou sont apparentés aux courants laïcs. Sans compter que nombre de ses membres l'ont quitté pour des raisons diverses ces derniers mois.

Les Comités locaux de coordination (CLC – voir plus bas) ont également menacé de s'en retirer, ou au moins de geler leur adhésion s'il n'y avait pas de correction des erreurs commises et de traitement des demandes essentielles à leurs yeux pour redresser le Conseil. Ils ont estimé que ce dernier, à la suite de la réunion de Rome, qui avait vu une accentuation extrême des divergences, était en déclin permanent. Et qu'il y avait « absence de consensus sur un projet commun entre le Conseil et le mouvement révolutionnaire », ce mouvement dont il paraît que les représentants des CCL tels Khalil Elhadj Salah, Houzan Ibrahim et Rima Flihane, boycottaient les réunions du CNS ces derniers mois, en signe de protestation contre sa marginalisation. Le CNS se réduit de plus en plus à un bureau de relations publiques et de financement, otage du parrainage des Etats précités.

## LE CCNCD

Quant à l'autre force politique connue de l'opposition, le Comité de coordination

nationale pour le changement démocratique (CCNCD), elle a vu le jour le 26 juin 2011, et regroupe des forces de l'opposition traditionnelle, des restes de partis de gauche et nationalistes (Rassemblement national démocratique, Rassemblement de la gauche marxiste) et quelques personnalités islamistes et libérales. Dès les premiers mois, le Comité, à l'exception de certains de ses jeunes cadres issus du Parti de l'union socialiste (nassérien), s'est empêtré dans ses rapports avec la révolution. Des membres d'autres partis y participent également, à titre personnel. Il s'agit de vieux politiciens traditionnels qui sont loin de comprendre ce qui se passe, à savoir une révolution, et incapables de sentir le pouls du mouvement révolutionnaire auquel ils s'adressent de façon dédaigneuse et hautaine.

Le CCNCD se caractérise par ses positions inconsistantes, puisque tout en appelant à « abattre le régime sécuritaire et autoritaire » et à « changer le régime », il s'affirme ouvert au dialogue avec le régime. Ses dirigeants, qui prétendent représenter « le bloc silencieux », se sont laissé aller à des déclarations insultantes pour le mouvement insurrectionnel et les révolutionnaires. Le CCNCD a adopté une série de positions misant essentiellement sur l'action diplomatique en direction des pays alliés du régime, la Russie, la Chine et l'Iran. Il a misé sur une initiative arabe, et longtemps sur celle de Kofi Annan.

Beaucoup de ses membres l'ont quitté en protestant contre la monopolisation de la direction par un petit groupe de personnes. Ce sont des forces politiques qui sont toujours considérées par le régime comme étant une « opposition nationale » et qui appellent au dialogue avec lui. N'eût été la couverture politique relativement « sécurisante » que confère le Comité de coordination à beaucoup de militants politiques en Syrie, un nombre plus important encore l'aurait quitté.

Une autre structure présente en Syrie est le Courant de la construction de l'Etat syrien de Louay Hossein, qui dit n'être pas concerné par la question du pouvoir, mais par un dialogue politique avec le régime

à des conditions bien définies, proche des thèses du CCNCD.

Enfin, le Front du changement et de la libération se considère opposant. Il est composé des partis Volonté populaire, nouvelle appellation du parti de Kadri Jamil, de L'unité des communistes, une des scissions du Parti communiste syrien, et d'une des fractions du Parti national social syrien, dirigée par Ali Haïder, ces deux derniers partis étant proches du pouvoir. En raison des positions de leurs dirigeants face à la révolution, beaucoup de cadres de ces partis, notamment des jeunes, les ont quittés pour rejoindre le mouvement révolutionnaire.

Depuis le mois de février des militants, revenus de leur expérience au sein du CCNCD ou d'autres structures, ou bien qui n'y avaient pas trouvé leur place, tentent de créer une nouvelle organisation, appelée Forum démocratique syrien. Ce dernier a tenu sa première réunion au Caire du 13 au 16 avril. Il se veut un espace de discussion et de dialogue, une passerelle afin de réunifier l'opposition par une action « conciliatrice » et « de réflexion ». Il n'est rien sorti de cette réunion qui distinguerait le Forum des autres forces de l'opposition et ses initiateurs sont de la même veine que les dirigeants du Comité ou du Conseil.

## LES EXPRESSIONS DU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

La révolution syrienne a éclaté le 15 mars 2011 de façon spontanée. L'incendie s'est propagé à la Syrie toute entière, obligeant les jeunes révolutionnaires à créer des formes d'organisation des mouvements de protestation et de gestion des problèmes de l'information et de l'activité. Ils ont mis en place des « coordinations » au niveau des quartiers, villes et régions. Ces coordinations jouent un rôle d'agitation, d'information ou de secours, mais peu assument toutes ces tâches à la fois.

L'absence de forces politiques organisées sur le terrain a conduit à une éruption du phénomène des coordinations au point de rendre difficile, voire impossible,

● ● ●  
l'évaluation de leur nombre réel, de leur taille et du rôle de chacune. Mais on peut dire qu'elles englobent des coordinations territoriales, dont le nombre n'est pas rendu public, et d'autres dont l'activité tourne

autour de l'information et des médias, qui sont connues. Ces derniers mois, en raison de la détérioration de la situation humanitaire, des comités ou coordinations de secours humanitaire se sont constitués. Quelques mois après le début de la révolution, on a assisté à des tentatives de

regroupement de coordinations, et à l'annonce de la constitution de «l'Union des coordinations de la révolution syrienne» qui a publié son communiqué de fondation début juin 2011. Sa mission est de représenter le mouvement civil, politiquement et médiatiquement, de coordonner et d'unifier

© Photothèque Rouge / Romain Hingant



l'action sectorielle. Elle vise à constituer la base d'un conseil de la jeunesse et des militants de la révolution, pour protéger ses objectifs et garantir leur réalisation totale. Le comité de l'Union regroupe des coordinations locales de toutes les régions, villes et quartiers. Son discours se distingue par

une teinte islamique, sans que cela signifie son appartenance politique aux Frères Musulmans ou aux courants salafistes. Il y a eu aussi la constitution des Comités locaux de coordination (CLC). Dans leur communiqué du 29 août 2011, ceux-ci refusent la militarisation de la révolution et

les dangers qu'elle fait encourir à la lutte révolutionnaire des masses. Ces comités ont rejoint le CNS, dont ils sont membres fondateurs. Ils ont précisé à ce sujet, par un communiqué du 20 septembre 2011, qu'ils le faisaient *«en dépit de remarques sur l'action du Conseil, les modalités de sa constitution et la représentation des forces en son sein»*.

Les CLC se distinguent aussi par leur appréciation de l'intervention et de la protection internationales. Dans leur communiqué du 2 novembre 2011, ils indiquent que *«nous soutenons, dans ces circonstances très particulières, le droit du peuple syrien à affirmer son droit à décider de son destin, face à la communauté internationale. Nous considérons que les appels émis sur la base du «droit d'ingérence», du «devoir d'ingérence», de «l'ingérence humanitaire» ou encore de la «responsabilité de la protection» ne doivent pas conduire à contrarier les aspirations du peuple syrien à un changement pacifique par ses propres forces, ou à traiter le peuple syrien comme un champ d'influence dans le jeu des nations (...) Le peuple syrien ne veut pas remplacer l'oppression par la soumission à une influence étrangère. Le peuple syrien a arraché son indépendance et a fondé son Etat moderne. Il ambitionne de libérer tout son territoire, en premier lieu le Golan, et de poursuivre son soutien à la lutte des peuples pour décider de leur destin, en premier lieu aux droits du peuple palestinien. Le peuple syrien qui s'insurge contre ses oppresseurs n'abandonnera pas la révolution pour des formes de domination étrangère.»*

En dépit des spécificités des positions des CLC, ces derniers considèrent encore le CNS comme une couverture politique exprimant leurs positions, alors qu'elles sont parfois totalement contradictoires. L'essentiel de leur activité, à l'exception de certaines coordinations de terrain, qui s'en considèrent partie prenante, consiste en un travail médiatique.

Le 18 août 2011, lors d'une réunion à Istanbul, la «Commission générale de la révolution syrienne» a vu le jour, dans un climat de prolifération des congrès de l'opposition à l'étranger. Elle regroupe, si on s'en tient à son communiqué de constitution, 40 coordinations, les pages de la révolution syrienne sur Facebook et ses réseaux médiatiques. Un discours à connotation islamique domine le ton des



communiqués de ces derniers mois ainsi que l'activité médiatique.

Ces coordinations ne sont pas les plus importantes au niveau de l'action. Il existe de nombreuses coordinations de terrain, constituées de comités locaux formés dans les villes, tandis que les localités et les villages ont conservé des comités qui s'appellent coordinations. S'y retrouvent des militants de diverses obédiences politiques, ou sans ligne politique définie. Leur objectif essentiel est le combat commun pour abattre le régime, mais leur caractère local et leur éclatement restent une des faiblesses du mouvement révolutionnaire.

Mentionnons encore la «Rencontre nationale des forces et des coordinations de la révolution», qui regroupe un nombre important de militants de terrain dans trois régions essentiellement (Hama, Deraa et Dir Ezzor), les «Libres de la révolution de la dignité», un regroupement de coordinations actives à Damas et dans ses banlieues, et le «Rassemblement NABDH pour la jeunesse civile» qui est actif à Homs et ses campagnes, ainsi que Damas et ses banlieues. Enfin la «Coalition Watan», constituée le 13 février 2012, qui regroupe de nombreux comités actifs sur le terrain, n'est pas encore parvenue, malgré son activité, à faire reconnaître sa voix. Elle fait face à des pressions de tous bords : des appareils sécuritaires, ce qui était attendu, mais aussi du CCNCD, du CNS, du Forum démocratique, chacun d'entre eux avec ses propres buts politiques.

La Coalition Watan, qui regroupe maintenant 17 formations, pourrait être le point de départ de la construction d'une direction de masse révolutionnaire alternative, d'autant qu'elle compte dans ses rangs un nombre important de groupes de gauche combattifs. Il faut œuvrer à intégrer ceux qui sont encore à l'extérieur, par exemple les «Coordinations des communistes syriens» qui comptent parmi eux des jeunes extraordinaires d'enthousiasme, ou le groupe Perspectives de gauche.

Il ne fait aucun doute que la sauvagerie du régime dictatorial, l'augmentation du nombre des déserteurs, en parallèle avec la tendance à la militarisation et l'armement, en tant qu'instrument d'auto-défense, conduit nombre de coordinations à une confusion entre leur composante majoritaire attachée à la lutte de masse non

armée, et des groupes minoritaires qui penchent du côté de l'action armée.

Un problème notoire au sein du mouvement révolutionnaire est celui posé par le CNS, plus particulièrement par sa composante hégémonique, les Frères musulmans, qui gagnent de la sympathie, même de façon limitée, du côté des militants des coordinations car ils apportent des aides, des secours, un soutien financier aux militants, en profitant de la manne financière en provenance des pays qui les parrainent. Mais ni le CNS, ni son noyau essentiel, les Frères musulmans, ne peuvent faire ce qu'ils veulent car peu de militants acceptent une aide conditionnée : les révolutionnaires se sont libérés du suivisme, ils considèrent qu'offrir de l'aide est un devoir et non une faveur.

#### LA SITUATION KURDE

Alors que la révolte du peuple kurde en mars 2004 avait placé la question kurde au cœur des luttes en Syrie, la majorité des forces d'opposition arabes n'a compris son importance que tardivement. Les forces kurdes se sont senties seules et abandonnées. La position de la majorité de ces forces a été effectivement honteuse, et elle a laissé des séquelles. La méfiance est légitime dans la mesure où leurs positions à l'égard des Kurdes restent confuses et contradictoires.

Cela a poussé plusieurs partis kurdes à se retirer du CCNCD, en octobre 2011, pour former le Conseil National Kurde (CNK). De même, les principales composantes kurdes se sont retirées du CNS après la réunion des 26 et 27 mars 2012 à Istanbul, tenue sous le slogan de «l'unification de l'opposition syrienne». Suite à la publication par le CNS de son «document national sur la question kurde», la majorité des membres du bloc national kurde y est revenue.

Le CNK regroupe aujourd'hui la majorité des forces politiques et des coordinations kurdes, à l'exception du Parti de l'union démocratique (PYD), la branche syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dirigé par Abdullah Ocalan, emprisonné en Turquie. Le PYD est membre du CCNCD. Au sein du CNK existe également le Courant indépendant kurde, fondé par une personnalité éminente, Michel Temo, assassinée le 7 octobre dernier. Ce parti fondé en 2005 défend des positions tranchées, hostiles au régime dictatorial, et est déterminé à l'abattre.

La jeunesse kurde a participé depuis le début aux protestations avec beaucoup d'enthousiasme, et elle continue. Comme dans les autres régions de Syrie elle a créé ses coordinations, actives sur le terrain. Leur majorité a adhéré au CNK.

A l'exception de la région d'Afarin, sous hégémonie du PYD, et qui connaît un calme relatif, les régions kurdes se sont embrasées. Elles s'inscrivent dans la dynamique générale tout en ayant une spécificité nationale. Les manifestations de mars dernier se sont ainsi menées sous le slogan des «droits kurdes», afin d'affirmer le refus du peuple kurde des positions du CNS et du reste de l'opposition arabe sur la question kurde.

Dans leur ensemble, les forces kurdes revendiquent le droit du peuple kurde à décider de son destin, dans un «Etat non centralisé» sur l'ensemble de la Syrie, la reconnaissance constitutionnelle des droits nationaux du peuple kurde (seconde nationalité du pays), le refus des injustices et l'abolition de toutes les lois et mesures préjudiciables à leurs droits. En tout cas, on n'entend pas d'appel à la sécession.

Le PYD jouit d'un traitement particulier du régime, dont il est invité à «avaliser les couleuvres». La raison en est son hostilité envers le gouvernement turc, qui représente une menace pour le pouvoir syrien. Le PYD construit dans ses régions une «autogestion démocratique» œuvrant à gérer les régions où il est présent et influent. Les forces du CNK ont elles aussi créé des «conseils locaux».

Le PYD se caractérise par la discipline de ses membres et sa fermeté envers ses dissidents ou concurrents, ainsi que par le fait que le parti-mère en Turquie dispose de forces armées ayant des prolongements en Syrie. La crainte d'une escalade des combats avec les forces du CNK a conduit à l'adoption, le 3 mars 2012, d'un document «de compréhension mutuelle» destiné éviter les combats fratricides inter-kurdes.

Une stratégie pour la Syrie ne peut esquiver une réponse claire à la question nationale kurde, à même de créer la confiance entre le peuple kurde, ses forces politiques (qui souffrent des mêmes problèmes que l'opposition arabe, tout en s'en différenciant par le fait d'être majoritairement laïques) et les forces de la révolution et des masses arabes insurgées, pour unifier les luttes afin d'abattre le régime et édifier une Syrie libre, démocratique et laïque, dont tous les

citoyens seraient égaux, par delà leurs origines ethniques, religieuses ou sexuelles. Les régions kurdes marginalisées et paupérisées ne se lanceront dans des luttes politiques et sociales communes que lorsqu'une position révolutionnaire claire sera arrêtée par les forces arabes face à la question nationale kurde. Nous n'encourageons pas la séparation du peuple kurde en Syrie car nous considérons que dans les circonstances actuelles, cela serait préjudiciable à la lutte commune des couches sociales populaires contre leurs bourgeoisies, toutes nationalités confondues. Cela affaiblirait la lutte contre la dictature et notre lutte commune pour la justice sociale, et pourrait conduire le pays à une guerre civile catastrophique. Cela assujettirait les masses populaires kurdes à des directions nationales qui n'ont rien à envier aux directions arabes.

Notre position de principe repose sur l'intérêt commun kurde-arabe dans la lutte contre le régime despotique, la reconnaissance de l'oppression nationale subie par le peuple kurde de la part de tous les gouvernements arabes en Syrie, la fin de ces injustices et la réalisation de l'égalité totale entre tous les citoyens syriens, quelle que soit leur appartenance nationale, ethnique, religieuse ou sexuelle, la reconnaissance constitutionnelle des droits nationaux du peuple kurde de Syrie – donc du droit à l'autodétermination et à faire sécession, même si nous invitons nos populations kurdes à demeurer dans l'unité populaire syrienne.

C'est seulement à partir de cette position que nous pourrions renforcer la lutte commune de toutes les composantes nationales des masses syriennes pour abattre le régime d'oppression et réaliser la liberté, l'égalité et la justice sociale.

### CONSTRUIRE UNE DIRECTION RÉVOLUTIONNAIRE DE MASSE

De façon générale, la force d'un mouvement révolutionnaire réside dans les classes laborieuses et paupérisées, ainsi que dans la jeunesse. La seule composante sociale à être massivement descendue sur le terrain est jusqu'à présent celle des étudiants, dont la majorité a des origines sociales ouvrières ou moyennes, et qui représentent dans ces conditions les « intellectuels » de ces classes. A ce jour, la classe ouvrière n'est pas intervenue en tant que telle. Une exception est la protestation des classes moyennes

et inférieures dans les syndicats ouvriers, dominés par les appareils du pouvoir, en faveur de l'autonomie de ces syndicats par rapport à l'Etat, de l'augmentation des salaires, de meilleures conditions de travail, et contre les licenciements (plus de 100 000 travailleurs ont été licenciés l'année dernière, le pouvoir ayant fermé plus de 180 usines). En dépit des liens entre le pouvoir et la bureaucratie de l'Union générale des travailleurs, la contestation frappe cette dernière depuis 2006, et va croissant avec la révolution en cours.

Aucune force politique de l'opposition ne se soucie d'agir dans la classe ouvrière syrienne, dont le nombre avoisine les deux millions. Aucune non plus ne propose un programme défendant ses intérêts ou ses revendications, ni n'appelle à son indépendance par rapport à l'Etat ni même à construire des syndicats autonomes. N'omettons pas la marginalisation et les réquisitions de terres auxquelles se sont heurtés les travailleurs des zones rurales dans les années passées, et la nécessité de proposer un nouveau programme de développement rendant aux petits paysans leurs droits et l'administration directe de leurs affaires, avec l'aide de l'Etat.

La société syrienne est plurinationale et multiconfessionnelle. Il sera impossible de convaincre de larges secteurs, notamment les couches moyennes habitant les deux grandes villes que sont Damas et Alep, sans proposer un programme reconnaissant les droits nationaux des minorités nationales et la laïcité de l'Etat à construire sur les ruines du régime actuel. Cette laïcité ne signifie nullement l'hostilité envers les religions, mais la séparation de la religion et de l'Etat, ainsi que la reconnaissance des droits des femmes, leur égalité avec les hommes, celle de tous les citoyens en droits et en devoirs, quelle que soit leur appartenance ethnique, nationale, religieuse ou sexuelle.

Le peuple syrien insurgé est jaloux de son indépendance, il refusera toutes les tentatives de la brider, que ce soit par le pouvoir en place ou par des forces étrangères. Il est attaché à la restitution de ses terres spoliées, comme à la lutte du peuple palestinien pour la restitution de tous ses droits historiques.

Lors de la guerre civile espagnole des années 1930, dans le cadre d'une lutte armée de masse, Trotsky estimait que « la tâche urgente des communistes espagnols n'est

*pas (seulement) la lutte pour arracher le pouvoir, mais la lutte également pour les masses »*

En Syrie aujourd'hui, les forces de gauche (et démocratiques laïques radicales) doivent mettre sur pied une alliance révolutionnaire, pour gagner les masses, sur la base de leur programme, à travers l'engagement direct dans le mouvement révolutionnaire, en aidant les masses révolutionnaires à construire leurs comités d'auto-organisation et d'autogestion dans les quartiers, les usines et les villes, et à défendre leurs revendications économiques, sociales et ouvrières, dans la lutte violente en cours pour la chute du régime.

Elles doivent porter le slogan transitoire d'un gouvernement révolutionnaire provisoire, qui aura deux tâches après la chute du régime, dans le cadre du programme de transition démocratique révolutionnaire autour duquel se rencontreront les milieux les plus larges des masses insurgées : détruire l'Etat sécuritaire, élire librement une assemblée constituante reposant sur une proportionnelle non confessionnelle.

L'émergence de cette direction de masse révolutionnaire est une question essentielle pour le devenir du processus révolutionnaire. Elle est la garantie de la chute du régime et de changements politiques et sociaux plus profonds, à travers un processus révolutionnaire permanent. Elle mettra un terme à la fable de l'arriération de la conscience des masses, par laquelle certains justifient leur abandon de ce programme. Car, comme le dit Trotsky, « nous ne nous solidarisons pas un instant avec les illusions des masses, mais ce qui se cache de progressiste sous ces illusions, nous devons l'utiliser jusqu'au bout, autrement nous ne serions pas des révolutionnaires, mais de misérables pédants ».

Donc, que les attentistes et les geignards cessent d'attendre, de se plaindre et de chercher des prétextes à leur désintérêt, et qu'ils laissent place à la lutte et à l'action en vue de l'édification de cette direction de masse révolutionnaire alternative ! □

1. Militant révolutionnaire syrien. Nous publions ici des extraits, édités, d'un texte paru initialement dans le n°2 (juin 2012) de la revue arabe Révolution permanente puis, en français, sur le site Europe solidaire sans frontières : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article25889>. Daté du 1er juin 2012, cet article ne prend évidemment pas en compte l'accélération récente des événements. Il a été traduit de l'arabe par Luiza Toscane.

## 30 ANS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

# Le « dialogue social » contre

*En prenant un recul sur une période assez longue, on constate que le droit et la pratique de la négociation ont connu ces trente dernières années des modifications considérables. Elles rendent compte de la dégradation du rapport de forces entre les salariés et les patrons, de l'évolution du syndicalisme vers un syndicalisme de compromis plutôt que de lutte de classes, tout en les accentuant.*

**L**a question n'est pas de refuser par principe toute négociation. Depuis qu'existe une action ouvrière, lorsque les salariés en lutte veulent que l'évolution de la situation en leur faveur soit reconnue, ils ont toujours cherché à la négocier avec les patrons pour matérialiser les avantages conquis. Le débat actuel sur la place du dialogue social et de la négociation est tout autre.

Le patronat préconise la négociation en dehors de tout conflit, avec des organisations syndicales qui sont prêtes à valider des compromis répondant à ses besoins. Dans une négociation à froid, sans la possibilité pour les salariés de faire pression sur les employeurs, directement ou indirectement par la menace crédible d'une action, le contenu de l'accord est celui que les employeurs sont prêts à accepter. Autrement dit, ces derniers ont un droit de veto sur toute avancée sociale.

Depuis une trentaine d'années, l'offensive patronale de destruction des acquis ouvriers a avancé à grands pas à partir de cette conception de la négociation.

### LES PREMIERS PAS DE LA NÉGOCIATION EN FRANCE

Les premières tentatives, au début du siècle dernier, d'obtenir par la négociation à froid des aménagements dans l'application de la loi de 1919 sur la journée de huit heures s'étaient soldées par un échec cuisant : les syndicats ouvriers n'étaient pas disposés à s'engager dans ce type de compromis. Le Front populaire avait relancé le processus en introduisant dans le premier article de l'accord Matignon<sup>1</sup> la négociation de conventions collectives (contrats collectifs de travail). Ces contrats étaient strictement encadrés puisque des décrets furent pris par profession suite aux très nombreuses négociations par branches sur les modalités d'application de la loi des 40 heures,

pour étendre l'application de ces accords à tous les employeurs, appartenant ou non à l'organisation patronale signataire.

C'est à partir des années 1950 que la négociation se développa à nouveau, à partir des branches professionnelles et entreprises phare (métallurgie, Renault...) ayant un niveau de combativité important.

Ces négociations reposaient sur un principe essentiel, le « principe de faveur » : l'accord collectif conclu ne pouvait déroger à la loi que dans un sens plus favorable au salarié, et l'accord de niveau inférieur (par exemple, l'accord d'entreprise par rapport à un accord de branche) ne pouvait qu'être plus favorable au salarié. De ce fait, même si des accords étaient signés par des organisations minoritaires, le seul reproche qu'on pouvait leur faire est qu'ils n'étaient pas assez favorables aux salariés.

Pour autant, si des avancées importantes ont été initiées par ces accords, la totalité des améliorations de la situation des salariés passait par l'adoption de lois.

A partir de 1968, beaucoup de lois ont résulté de négociations nationales interprofessionnelles : la formation professionnelle (accord du 9 juillet 1970, loi du 16 juillet 1971), l'indemnisation du chômage économique (accords de 1969 et 1974, loi du 3 janvier 1975) qui sera en partie remise en cause par un nouvel accord de 1984, la mensualisation (accord du 10 décembre 1977, loi du 19 janvier 1978), la législation sur le travail temporaire et les CDD (accord du 20 mars 1990)...

### LA RUPTURE DES ANNÉES 1980/1990

C'est ensuite que s'est opérée une rupture fondamentale : la loi va permettre par exception de négocier une ou des dispositions moins favorables qu'elle. Les exceptions de départ vont s'étendre petit à petit, prendre de plus en plus de place, ce qui changera fondamentalement la donne. La machine

à détruire le principe de faveur était en marche.

L'année 1982 est celle du renversement de la hiérarchie des normes juridiques. Dans l'ambiance de l'époque, ce fait a été masqué. La modification de fond passait par... la loi mettant en place les 39 heures. Elle permit la modification par accord d'entreprise du contingent d'heures supplémentaires réglementaire (en moins mais aussi... en plus) et instituait les premières possibilités d'accords de modulation.

Puis les dérogations s'étendirent avec les gouvernements suivants, de gauche et de droite : en 1986 (loi Delebarre), 1987 (loi Seguin), 1993 (loi sur l'emploi mettant en place une incitation à la négociation d'aménagements de l'organisation et de la durée du travail) et 1996 (loi De Robien).

### ACCÉLÉRATION SOUS LA GAUCHE PLURIELLE

Cette évolution s'accéléra lors du retour de la gauche au gouvernement en 1997<sup>2</sup>. La ministre du travail Aubry, tirant les conclusions de l'échec des négociations nationales sur la flexibilité du temps de travail en 1984<sup>3</sup>, décida de passer par une autre voie pour installer cette flexibilité. Le principe de faveur fut largement mis en cause au travers des lois sur les 35 heures de 1998 et 2000 qui généralisaient la possibilité d'accords d'entreprise moins favorables aux salariés que la loi.

Dans l'articulation de ces deux lois, le gouvernement imposait la négociation entreprise par entreprise, là où les résistances sont les moins fortes à cause du poids du chômage et de l'éclatement syndical. Il s'appuyait sur les patrons pour multiplier les accords dérogatoires, en leur donnant des aides pour négocier boîte par boîte. Et pour réduire encore l'efficacité de la mobilisation contre cette flexibilité, il donnait

PAR PATRICK LE MOAL

# les acquis sociaux

MEDEF 1<sup>er</sup> juillet 2010  
La Halle Proximité

© Photothèque Rouge / JMB

la possibilité de négocier des accords avec des salariés mandatés<sup>4</sup>. C'était évidemment tout bénéfique pour les patrons qui, tout en râlant contre les 35 heures et en touchant les aides financières, signèrent des accords moins favorables que la loi, imposant la flexibilité.

Ce n'était plus seulement les responsables syndicaux, nationaux ou de branche, qui négociaient des accords dérogatoires du code du travail, mais les syndicats au niveau des entreprises. Cette évolution accentua le processus d'autonomisation des syndicats d'entreprise par rapport aux confédérations, que la création des sections syndicales d'entreprise en 1968 avait enclenché. Positive dans un contexte de luttes<sup>5</sup>, cette autonomie a d'autres effets, moins positifs, dans un cadre d'affaiblissement du mouvement ouvrier et a renforcé le développement de réactions corporatistes.

## LA «POSITION COMMUNE» DE 2001

Dans la foulée de cette évolution, une négociation nationale interprofessionnelle s'est engagée en 2000 sur la négociation collective. Elle s'est conclue le 16 juillet 2001 par un texte dit «position commune», signé des trois organisations patronales

(MEDEF, CGPME, UPA) et de quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CGC, FO).

Ce texte introduisait plusieurs idées nouvelles, dont les deux principales étaient d'imposer une nouvelle condition pour qu'un accord soit valable, avoir été signé par des organisations syndicales majoritaires, et d'élargir le champ de la négociation, en proposant «*d'articuler les domaines respectifs de compétences et de responsabilité de l'Etat et des interlocuteurs sociaux en définissant: le domaine du législateur (...) le domaine partagé du législateur et du réglementaire, d'une part, et des interlocuteurs sociaux d'autre part, les modalités d'application des principes généraux fixés par la loi seraient négociés, au niveau approprié, par les interlocuteurs sociaux (...) le domaine des interlocuteurs sociaux, pour l'amélioration des dispositions d'ordre public social relatif et la création de droits nouveaux.*»

L'association des deux est cohérente: dès lors que la définition d'une partie de la réglementation est de la responsabilité des «interlocuteurs sociaux», la moindre des choses est qu'ils soient représentatifs (remarquons tout de même que cette

condition ne concerne que les syndicats de salariés, pas les organisations d'employeurs).

## LA PRÉTENDUE «DÉMOCRATIE SOCIALE»

C'était un changement complet de cadre. Les accords de branche ou d'entreprise ne se réduisaient plus à améliorer la situation prévue par la réglementation, ils avaient désormais le pouvoir de la définir. Le but est de substituer la convention collective à la loi. Ce serait la «démocratie sociale». Mais cette prétendue démocratie n'a pas grand-chose à voir avec la volonté de la majorité. Ce qu'ils appellent «démocratie sociale» permet aux organisations patronales, censées représenter les deux millions d'employeurs et artisans (sans aucun moyen de vérifier leur représentativité), de pouvoir décider quelles «améliorations» elles acceptent pour les vingt millions de salariés. Afin de donner une image positive de cette pseudo démocratie visant à détricoter les acquis des salariés, a été inventée la notion d'accords «gagnant-gagnant» ou «donnant-donnant». Dans la préparation de la conférence sociale de juillet 2012, François

Hollande appelait patronat et syndicats à «la culture de l'accord, celle qui implique des contreparties, du donnant-donnant». Ce qu'il y a derrière cette novlangue est simple : les représentants des patrons ne sont prêts à donner quelque chose de positif pour les salariés que si les représentants des salariés donnent quelque chose de positif pour les patrons. Dès lors que la loi systématisait la remise en cause du principe de faveur, que le patronat cherche à tout prix à abaisser ce qu'il nomme le «coût du travail», l'élaboration de la règle par la négociation permet la remise en cause d'acquis ouvriers avec l'aval des directions syndicales.

#### LE RAPPORT DE VIRVILLE<sup>6</sup> DE JANVIER 2004

Selon ce rapport, la négociation et le compromis «constituent la seule voie praticable pour assurer l'effectivité et la stabilité du droit du travail». Il propose donc de «parvenir à une production du droit plus proche des usagers», que les partenaires sociaux soient «à l'avenir directement associés, dans un cadre tracé par le législateur, à l'élaboration de la règle de droit», car «la négociation collective garantit (...) l'adaptation des normes aux besoins de ceux qui sont chargés de les appliquer ou qui se les verront appliquer (...) elle constitue un gage de stabilité du droit» et «lorsqu'elle est menée dans des conditions de légitimité satisfaisantes (...) favorise l'adhésion».

Il fait des propositions pratiques visant à avancer plus loin dans la remise en cause

de la hiérarchie des normes et notamment du principe de faveur. Il faudrait «organiser, à travers un pacte clair, la collaboration entre le législateur et les partenaires sociaux». Le législateur garderait en charge la fixation des «principes fondamentaux, les dispositions à caractère impératif qu'il n'entend pas voir remettre en cause ultérieurement par la négociation». Mais il «convient que les partenaires sociaux puissent s'engager dans la négociation avec la certitude que, s'ils respectent les règles ainsi fixées, le résultat de la négociation ne sera pas remis en cause». Dans sa contribution sur le rapport, le Medef allait plus loin en proposant de «consacrer le droit à l'expérimentation des partenaires sociaux dans le domaine des relations collectives de travail».

Le rapport de Virville proposait également la mesure de l'audience des organisations syndicales.

#### AVEC LA LOI FILLON, LE PRINCIPE DE FAVEUR DEVIENT L'EXCEPTION

La loi du 4 mai 2004 «relative au dialogue social» a mis en place une partie de ces propositions. Tout en conservant le principe de faveur, la hiérarchie entre loi et accord, accord et contrat de travail, elle facilite les dérogations en prévoyant que tout se négocie sauf ce que la loi a considéré non négociable. Elle bouleverse donc la hiérarchie des normes, le principe de faveur ne s'appliquant plus que par défaut. Elle autorise la dérogation entre niveaux de négociation dans un sens défavorable

aux salariés ; étend les possibilités de dérogation à la loi par accord d'entreprise (en matière de temps de travail, la loi devient supplétive) ; instaure le «principe majoritaire» ; et autorise les élus du personnel à négocier en l'absence de délégué syndical. Lorsque le principe de faveur s'applique, il constitue un verrou faisant obstacle au dumping social entre les entreprises de la branche, puisqu'aucune entreprise ne peut négocier à son niveau des conditions plus favorables aux employeurs. C'est une digue contre laquelle viennent buter les tentatives de remise en cause des acquis dans les entreprises. Avec la loi de 2004, est remise en cause la mécanique qui assurait depuis les années 1950 la diffusion des acquis sociaux des entreprises socialement les plus avancées vers les autres.

Confirmée en 2008, la loi de 2004 permet au patron qui arrive à faire travailler les salariés de son entreprise pour un salaire global inférieur d'être plus compétitif : c'est l'ouverture de la compétition par la remise en cause des acquis des salariés. Il restait une limite d'importance : le respect du salaire minimum et des classifications<sup>7</sup> mais dans la concurrence entre employeurs, il n'y a pas que le salaire à prendre en compte. Les dérogations sont possibles dans tout ce qui concerne la durée du travail et l'emploi précaire (CDD et travail temporaire).

La possibilité de négocier donnée, en l'absence de délégué syndical dans l'entreprise, au comité d'entreprise ou aux délégués du personnel montre la volonté

© Photothèque Rouge / Drean



gouvernementale et patronale de systématiser à tous les niveaux la négociation à froid. La négociation est conçue comme un échange, un dialogue entre représentants de même niveau, qui cherchent à trouver des solutions pour «l'entreprise», et non comme un mode de règlement de conflits inéluctables entre salariés et employeurs dans le cadre du système capitaliste, qui imposent aux exploités de se battre, de s'organiser collectivement, d'agir ensemble pour imposer des modifications des conditions d'exploitation dans un sens qui leur soit favorable.

#### LE TRAVAIL DE SAPE CONTINUE

La bataille a été relancée par le rapport Chertier du 31 mars 2006 «*pour une modernisation du dialogue social*». Dès l'introduction, on voit que la modernisation, c'est l'appellation contrôlée, novlangue de la démolition de l'élaboration de la norme sociale: «*Au-delà des résistances inévitables au changement, au-delà des divergences démocratiques des solutions, il apparaît bien que notre pays doit moderniser sans plus tarder les méthodes d'élaboration des normes sociales qui lui permettront de répondre aux enjeux des temps nouveaux (...) la conscience même de la nécessité de cette réforme quand bien même il y a divergence sur le sens de l'évolution de ces normes; la volonté que l'Etat corrige son travers ancien consistant à sous-estimer l'apport que constitue la société civile à la détermination de son agenda et à sa prise de décision...* »

Un nouvel argument est avancé : la «temporalité». Il s'agit de déconnecter les opérations de démolition sociale des échéances électorales, on ne sait jamais... La temporalité de l'activité politique suit les échéances électorales, celle des organisations syndicales et patronales s'inscrit dans la longue durée.

Le rapport constate que l'engagement verbal de l'Etat de renvoyer à la négociation interprofessionnelle toute réforme de nature législative relative au droit du travail n'est pas tenu. Qu'à cela ne tienne, une nouvelle loi de modernisation du dialogue social est adoptée le 31 janvier 2007, prévoyant que tout projet de réforme sociale envisagé par le gouvernement fasse l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives. Elle ne change cependant rien au fait que lorsque le gouvernement veut passer en force, il le fait en contournant ce texte.

#### UN NOUVEAU COUP: LA LOI DE 2008

La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, complétée par celle du 15 octobre 2010 pour les TPE (très petites entreprises), modifie quant à elle complètement les conditions de représentativité des organisations syndicales (voir article page 31) et de conclusion des accords ou conventions. Dès lors qu'on permet aux négociateurs d'élaborer tout ou partie de la norme applicable à tous les salariés, la question de la détermination de leur légitimité à le faire devient essentielle.

Avec cette loi de 2008, pour qu'un accord s'applique, il faut qu'il soit signé par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli, au premier tour des dernières élections professionnelles, au moins 30% de l'ensemble des suffrages exprimés, et qu'il n'y ait pas d'opposition de celles ayant recueilli la majorité de ces suffrages exprimés. Au niveau de l'entreprise, il est également possible, en l'absence de délégué syndical, de négocier avec les élus (CE ou DP). Au niveau de la branche et au niveau interprofessionnel il y a des mesures transitoires, l'application est prévue en août 2013, une fois que la représentativité à ce niveau sera connue.

Cette loi officialise le fait que des organisations n'ayant pas recueilli la majorité des voix aux élections professionnelles puissent signer avec les patrons des accords dérogeant au code du travail dans un sens défavorable aux salariés, dès lors qu'il n'y a pas opposition. A contrario, elle oblige les organisations syndicales qui veulent s'opposer à l'application de tels accords à avoir recueilli 50% aux élections.

Compte tenu de la structure du paysage syndical français, l'application conjuguée des lois de 2004 et 2008 laisse les mains libres aux patrons pour trouver, avec des organisations syndicales de compromis, les accords dont ils ont besoin afin d'attaquer comme ils le souhaitent les acquis des salariés.



## NE LAISSONS PAS LES PATRONS (DÉ)FAIRE LE DROIT DU TRAVAIL!

L'offensive continue, car nombre d'acteurs, notamment le Medef et la CFDT, proposent même de modifier la Constitution afin de reconnaître aux organisations patronales et syndicales un rôle de législateur en matière de droit du travail. Ils sont dans la même logique que Jacques Delors dont la formule « *en finir avec le mythe de la loi à tout faire* » est régulièrement reprise. Ce serait une accélération considérable du processus de déréglementation du code du travail, qui sécuriserait tous les reculs actuels. Lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet, François Hollande est revenu sur cette question, en assurant que le principe de la « *phase de dialogue et de concertation* » doit être élevé au rang de principe constitutionnel, sans remettre en cause « *la primauté de la loi et donc du législateur* ». Mais si la loi se contente de valider la négociation, cela ne change rien sur le niveau qui décide du contenu des textes!

A quoi servent les débats politiques, les luttes sociales, les élections si ceux qui sont censés représenter les employeurs ont un pouvoir de décision sur la majorité de la population, celle qui travaille et vit de son travail? Comment peut-on revenir sur ces accords, dès lors que les employeurs ont un pouvoir de veto sur les décisions?

Le débat sur cette question est un enjeu majeur, car la quasi totalité des organisations syndicales, l'écrasante majorité des dirigeants syndicaux à tous les niveaux, jusque dans les entreprises, sont aujourd'hui impliquées dans ces négociations à froid. Nous devons partout expliquer que ce qu'ils appellent la « *démocratie sociale* » n'est ni démocratique, ni sociale!

## POUR QUE LES SALARIÉS DÉCIDENT DE LEUR SORT

Un autre effet direct ou indirect de cette évolution est l'accentuation de l'institutionnalisation, de la « *technicisation* » et professionnalisation des organisations syndicales, donc l'accroissement de la distance entre les négociateurs et ceux qu'ils sont censés représenter.

Les patrons et les gouvernants cherchent à avoir des interlocuteurs « *responsables* », à lier les mains des signataires pour avoir la paix sociale et éviter le recours à l'arme judiciaire: ceux qui ont signé ne sont pas ceux qui luttent contre l'accord

ou qui l'attaquent en justice. Toutes les confédérations se sont impliquées dans les accords 35 heures et toutes ont signé des centaines d'accords mettant en place une flexibilité du travail qu'elles dénonçaient parfois auparavant – mais le silence s'est abattu dès les signatures.

Peu à peu, les négociateurs deviennent des professionnels de la négociation; des militants devenus permanents passent plus de temps dans les séances de travail, de négociations qu'avec ceux qu'ils sont censés représenter, les salariés. Il y a ainsi dans toutes les confédérations des spécialistes, des techniciens de la négociation, comme si le succès venait de la capacité de convaincre et non du rapport de forces social. Certaines confédérations embauchent des juristes professionnels, sans aucune expérience syndicale. Des séances de négociations se déroulent avec, du côté patronal, des juristes salariés qui n'ont jamais été employeurs et, du côté des organisations syndicales, des permanents qui n'ont pas travaillé depuis fort longtemps. Il se crée entre ces personnes une sorte de connivence, qui n'a rien à voir avec les intérêts des salariés car la logique de la négociation est bien loin de leurs préoccupations. Plus les thèmes et les modalités de négociations sont complexes, plus cette tendance générale s'accroît.

## LE RÔLE NÉFASTE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Comme on l'a vu, ce sont les gouvernements « *de gauche* » qui ont fait sauter les verrous, la droite s'étant ensuite engouffrée dans l'ouverture.

Le PS défend l'idée d'une société où, comme en Allemagne, les lois prévoient le strict minimum, le reste étant négocié entre « *partenaires sociaux* ». Les conditions de régulation sociale passeraient ainsi par une négociation/intégration des directions syndicales, sur les conditions de libéralisation de la société.

Pour accroître la liberté de gestion des entreprises et permettre les adaptations nécessaires à la concurrence capitaliste, la social-démocratie préfère asseoir le compromis social sur les négociations entre tous les partenaires. Pour les « *socialistes* » actuels, il ne s'agit pas de se donner les moyens de prendre aux patrons pour améliorer la situation des salariés, mais de trouver les moyens d'adapter les structures politiques et juridiques au nouvel ordre économique mondial, marqué par la compétitivité et la nécessité d'une forte productivité, ce qui suppose la réduction du « *coût*

de la main d'œuvre».

La politique de la social-démocratie est facilitée par l'attitude des directions syndicales, qui attendent des retours en termes de droits syndicaux, comme si cela avait des effets sur les conditions de vie et de travail des salariés. Les directions syndicales échangent leur accord ou leur silence contre des moyens afin de maintenir leurs structures. Les grandes confédérations sont aujourd'hui toutes gagnées à cette problématique, FO depuis des décennies, la CFDT de manière caricaturale, mais aussi la CGT malgré les débats en son sein.

## LOIN DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS

Dans une grève, si on négocie avec un bon rapport de force vis-à-vis du patron, on va bien au-delà de la loi.

Dans la vie quotidienne, dans la période que nous connaissons, la négociation place le patron en position de force, accentue les faiblesses du mouvement ouvrier. La discussion est le plus souvent de voir quelles évolutions sont possibles en fonction de la situation de l'entreprise, de la concurrence internationale, et non à partir des besoins de ceux qui travaillent. Et les évolutions sont trop souvent négatives.

Remettons tout cela à l'endroit. Partons des besoins des salariés, de la définition des avancées sociales indispensables à obtenir, en prenant en compte une évidence: pour imposer ces avancées aux patrons, l'affrontement est inéluctable. Discutons de la question essentielle, comment favoriser les mobilisations créant les vrais rapports de forces qui seuls permettent d'obtenir plus que la loi. □

1. Négocié le 8 juin 1936 pour faire cesser la grève générale.

2. Gouvernement Jospin (1997-2002) dit de gauche plurielle, associant au PS le PCF, les Verts, les Radicaux de gauche et le MDC (le mouvement de Chevenement).

3. La CGT était hostile à toute flexibilité et les autres organisations syndicales finalement ne signèrent pas.

4. La moitié des accords furent alors signés dans ce cadre.

5. La direction CFDT l'a compris en refusant la création de syndicats d'entreprises indépendants, au bénéfice de sections syndicales que les directions contrôlent mieux.

6. Ancien membre de cabinets de ministres « *de gauche* », notamment de Fabius, Michel de Virville avait été nommé par Fillon, alors ministre des affaires sociales, à la tête d'une commission chargée de faire des propositions pour « *moderniser le code du travail* ». Il fut ensuite secrétaire général et directeur des « *ressources humaines* » (c'est-à-dire du personnel) du groupe Renault, puis responsable du Medef et président de l'Unedic.

7. Plus précisément, des dérogations moins favorables pour les salariés dans un accord d'entreprise ne sont pas possibles sur quatre sujets: les salaires minima, les classifications, la garantie collective en matière de protection sociale complémentaire et la mutualisation des fonds destinés à la formation professionnelle.

PAR PATRICK LE MOAL

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

# Bouleversement en cours

*S'il n'est pas évident aujourd'hui de mesurer les effets qu'aura sur la structuration syndicale la loi du 20 août 2008, puisque la présomption de représentativité des « cinq », CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC, est maintenue à titre transitoire jusqu'en août 2013, l'enjeu est néanmoins considérable.*

**A**près la scission de FO d'avec la CGT en 1947, et la déconfessionnalisation de la majorité de la CFTC devenue CFDT en 1964, la représentativité nationale des organisations syndicales a été fixée par un arrêté du 31 mars 1966. Seules la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC étaient en capacité de négocier et signer des conventions collectives, de présenter les candidats aux premiers tours des élections de comité d'entreprise et de délégués du personnel puis, à partir de 1968, pouvaient désigner des délégués syndicaux et créer directement des sections syndicales d'entreprise. Pendant 40 ans, il sera très difficile à tout syndicat nouveau se créant suite à des exclusions ou des désaccords d'exister comme syndicat représentatif, même au niveau d'une entreprise. Pourtant, peu à peu, ce monopole du club des cinq a été

combattu, parfois au prix de batailles juridiques longues et difficiles<sup>1</sup>.

L'évolution en cours est directement liée à la remise en cause de la nature des accords ou conventions initiée au début des années 1980 (voir article page 26). Dès lors que la négociation permet des accords moins favorables que la loi, il est difficile d'éviter de poser la question de la représentativité des syndicats de salariés qui prennent la responsabilité de tels engagements.

## LE PROJET DES PUISSANTS

La loi de 2008 codifie pour l'essentiel la « position commune » CGT-CFDT-MEDEF-CGPME du 9 avril 2008 sur la représentativité, le dialogue social et le financement du syndicalisme, saluée par Sarkozy comme un des signes du succès du dialogue social. Pas étonnant : l'objectif du patronat et

du gouvernement est de disposer, comme le disait encore François Hollande lors de la conférence sociale de début juillet, « de partenaires sociaux reconnus et légitimes, interlocuteurs de premier plan » ayant « vocation à construire, au niveau national et interprofessionnel, des réponses adaptées sur les questions d'emploi, de travail, de formation professionnelle, de relations sociales, réponses susceptibles d'être ensuite traduites dans la loi ou la réglementation par le gouvernement et le parlement ».

Pour leur projet de dialogue antisocial, il leur faut des syndicats puissants, structurés par et pour la négociation, qui valident les adaptations du capitalisme, et il leur faut marginaliser autant que possible les syndicats plus radicaux.



© Photothèque Rouge / JMB



La volonté de la CGT et de la CFDT, seules signataires du côté syndical, était claire : diminuer le nombre des organisations syndicales en marginalisant celles qui n'atteindraient pas les seuils de « représentativité » et en favorisant le rôle de deux grandes centrales « responsables ». La réussite de ce projet pourrait effectivement limiter considérablement la possibilité de peser des autres syndicats, et laisser aux directions de ces deux centrales les moyens de décider pour tous les salariés.

### CRÉER DES SECTIONS SYNDICALES DEVIENT UN PEU MOINS DIFFICILE

Une disposition de la loi inquiétait les syndicats non membres du club des cinq : l'exigence que le syndicat ait une ancienneté de deux ans à compter du dépôt des statuts. La cour de cassation<sup>2</sup> a relativisé cette exigence en autorisant une union de syndicats à créer une section dans l'entreprise. Cela permet à Solidaires, à la CNT ou l'Unsa à de créer des sections syndicales d'entreprise simplement à partir de leurs unions syndicales locales ou régionales. Mais cela ne règle pas les problèmes d'implantation et de travail syndical : les quatre heures de délégation accordées au nou-

veau représentant de la section syndicale sont peu de choses et les sections ont du mal à vivre tant qu'il n'y a pas de délégués élus. Attendre trois ou quatre ans les élections de CE ou de DP est toujours aussi compliqué.

Une autre disposition était également pré-occupante : démontrer l'existence d'adhérents. La cour de cassation<sup>3</sup>, en demandant au syndicat d'apporter des éléments de preuve utiles à établir la présence d'au moins deux adhérents dans l'entreprise, à l'exclusion des éléments susceptibles de permettre l'identification des adhérents du syndicat, dont seul le juge peut prendre connaissance, expose moins aux licenciements les adhérents sans protection.

### REMISE EN CAUSE DU PRINCIPE DE L'AUTONOMIE SYNDICALE

Jusqu'à présent, le syndicat était totalement maître de la désignation du délégué syndical. Mais ce principe est désormais remis en cause.

La loi, reprenant l'un des points de la « position commune », prévoit que le délégué syndical doit être désigné parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au CE, de la délégation unique du personnel ou des délégués du personnel.

S'il apparaît logique que le délégué syndical ait un minimum de reconnaissance par les salariés, deux problèmes se posent avec cette disposition.

D'une part, ce chiffre de 10% peut être difficile à atteindre par les syndicats qui sont à la limite de ce seuil dans les élections. D'autre part, ce qui est plus important, lorsque le syndicat a l'entière liberté de choix pour désigner ou révoquer le délégué, il peut le faire en fonction de ses débats internes, sans être astreint par l'exigence que le délégué syndical ait été préalablement « candidat ». Ce n'est pas nécessairement un candidat ayant recueilli au moins 10% des voix lors des dernières élections qui sera le délégué syndical le plus efficace pendant quatre ans. Le principe fondamental de l'autonomie syndicale dans l'entreprise est donc mis en cause par cette obligation.

### UNE REPRÉSENTATIVITÉ ET DES MOYENS À DURÉE DÉTERMINÉE

La définition des syndicats représentatifs se repose à chaque élection, tous les quatre ans, avec toutes les hypothèses possibles. On pourra voir des organisations CGT ou CFDT qui, bien que représentatives au niveau national, ne le seront pas dans une entreprise où leur liste n'aurait pas atteint les 10%.

© Photothèque Rouge / JMB



Inversement, seules la ou les organisations syndicales recueillant plus de 50% aux élections auront la capacité de s'opposer à l'application d'un accord signé par un ou des syndicats minoritaires mais ayant recueilli au moins 30% aux élections.

Trois seuils sont donc très importants pour les syndicats et déterminent leurs droits pendant quatre ans : celui de 10% dans l'entreprise, 8% dans la branche ou au niveau interprofessionnel, qui permet d'être représentatif, avec les avantages afférents ; celui de 30% pour pouvoir signer un accord ; celui de 50% pour pouvoir s'opposer à la mise en application d'un accord.

Ces dispositions ont déjà eu des effets au niveau des élections dans les entreprises. On a vu se développer des listes communes à plusieurs syndicats, permettant de dépasser l'un ou l'autre de ces seuils. Quel en sera l'effet à moyen terme ?

### LES LOGIQUES À L'ŒUVRE

Au niveau de la branche, il faut recueillir 8% et avoir une « *implantation territoriale équilibrée* ». Au niveau national, il faut aussi 8% et être représentatif dans les branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. On voit mal comment la CFTC, mais aussi

l'UNSA ou Solidaires, voire FO, pourraient être représentatifs au plan national avec de tels critères. La CGC avait commencé à négocier un accord de partenariat, mais est revenue à son autonomie lorsque la Cour de Cassation lui a donné des droits particuliers en tant que syndicat catégoriel (le calcul étant effectué dans les collèges considérés – cadres, techniciens, etc.).

Il est donc possible que la situation évolue à partir de 2013, que des rapprochements syndicaux s'opèrent pour permettre à certains de rester dans la « cour des grands ».

Mais la contradiction majeure de la loi et de sa définition de la représentativité nationale est que cette dernière se construit à partir de résultats électoraux locaux qui n'ont rien à voir avec les stratégies syndicales, l'orientation générale des organisations syndicales. Pour les salariés, le vote pour l'élection du comité d'entreprise ou des délégués du personnel n'est pas un vote pour la représentativité de tel ou tel syndicat : c'est d'abord le choix d'élus qui les représenteront, effectué en fonction des militants qui sont présents dans l'entreprise. D'où l'effort que les syndicats devront développer sur des questions locales, d'entreprise, pour avoir de bons résultats

électoraux, à partir desquels se déterminera leur force nationale sur des questions sans rapport direct avec les votes en leur faveur.

Pour les salariés, ces modifications conduisent donc à masquer ou déformer les enjeux de leurs votes. Il est très possible que l'on assiste à une évolution qui verrait l'activité syndicale se centrer de plus en plus sur l'entreprise, avec dans le même temps une autonomisation encore plus forte des instances confédérales.

Les militants syndicaux combattifs, qui n'ont pas le choix, gèrent donc cette situation à leur niveau, au mieux possible, en cherchant à ce que leurs positions ne se dégradent pas. Mais les enjeux globaux de cette réforme ne sont jamais discutés !

Il s'agit en tout cas de dispositions qui, au rebours du développement d'un syndicalisme offensif, de lutte, interprofessionnel, visent à favoriser celui d'organisations dont l'activité centrale est la négociation avec le patronat et l'Etat. □

1. Au niveau de certaines entreprises par des syndicats Solidaires ou Unsa, au niveau local en Corse, en Martinique, en Guadeloupe...
2. Cassation sociale du 8 juillet 2009, Société Vigimark et du 13 janvier 2010, Société SNA-PRCA.
3. Cassation sociale du 8 juillet 2009, arrêt Okaidi.

## LA LOI DE 2008, UN RÉSUMÉ SUCCINCT

Etre représentatif au niveau national ou de la branche professionnelle, c'est :

- pouvoir créer plus facilement une section syndicale d'entreprise (ce qui donne des moyens en heures de délégation, locaux, etc.),
- avoir la capacité de négocier des accords, des conventions collectives,
- participer aux instances de concertation, à la gestion d'organismes divers, ce qui a des conséquences majeures en termes de financement.

Etre représentatif dans l'entreprise, c'est pouvoir présenter sans difficultés des candidats aux élections de CE ou de DP, désigner un délégué syndical, négocier un accord d'entreprise

Avec cette loi la présomption de représentativité est supprimée. Pour être représentatif à chaque niveau (entreprise, branche, interprofessionnel), chaque syndicat doit respecter les critères suivants :

- le respect des valeurs républicaines,
- l'indépendance,
- la transparence financière,
- une ancienneté minimale de deux ans (à compter de la date de dépôt des statuts),
- une audience établie à partir des élections professionnelles,
- une influence prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience,
- des effectifs d'adhésion et des cotisations.

L'audience est le critère primordial pour la détermination de la représentativité

Dans les entreprises de plus de 11 salariés, la représentativité est mesurée au premier tour de chaque élection professionnelle des titulaires du CE, ou à défaut des DP : il faut y obtenir plus de 10% des suffrages exprimés. La loi se met en place dès la première élection organisée après son adoption : elle s'applique donc aujourd'hui dans trois entreprises sur quatre.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, un scrutin régional doit être organisé – le premier se tiendra fin 2012.

Au niveau de la branche et jusqu'au niveau national et interprofessionnel (tous les 4 ans), la représentativité est mesurée par compilation de tous ces résultats : être considéré représentatif implique d'obtenir au moins 8% des suffrages exprimés.

A l'issue de chaque cycle électoral complet de quatre ans, le ministre doit fixer par arrêté la liste des organisations syndicales reconnues représentatives par branches et au niveau national et interprofessionnel. La première désignation de ce type est prévue en août 2013.

# Roman et luttes de classe aux Etats-Unis

PROPOS RECUEILLIS PAR UGO PALHETA

Vient de paraître aux éditions Les Forges de Vulcain un roman de Grace Lumpkin intitulé *Notre règne arrivera*. Pour évoquer cet ouvrage, nous avons posé quelques questions à Alice Béja. Collaboratrice de la revue *Esprit* et auteure d'une thèse sur les rapports entre littérature et politique dans les Etats-Unis de l'entre-deux-guerres, elle en est la traductrice.

ENTRETIEN AVEC ALICE BÉJA, TRADUCTRICE DE *NOTRE RÈGNE ARRIVERA*<sup>1</sup>

**Qu'est-ce qui fait l'actualité de ce roman, initialement publié en 1932? Qu'est-ce qui justifiait de le mettre à disposition des lecteurs et lectrices français-es aujourd'hui?**

Ce roman appartient au courant de la « littérature prolétarienne » américaine, mouvement éphémère de la première moitié des années 1930. Les œuvres – très diverses – qui y appartiennent tentaient, dans une perspective politique assumée, de donner corps à la crise, de lui donner une voix, de l'incarner dans des personnages. Ils ont, en un sens, préparé le terrain pour les œuvres moins directement politiques, dont la plus emblématique reste *Les raisins de la colère* de John Steinbeck, publié en 1939 [...]. Avant le « second New Deal » (à partir de 1935), des écrivains et artistes de gauche, souvent proches du parti communiste américain, avaient eux aussi voulu rendre compte des grèves, des combats qui se menaient un peu partout dans le pays, avec la volonté de faire émerger une conscience de classe chez les ouvriers et les paysans [...]. Le roman de Lumpkin a de la valeur en tant que fiction, au-delà de sa dimension documentaire. C'est une saga familiale qui entraîne le lecteur, le plonge dans la vie de ces petits fermiers des collines de Caroline du Nord qui quittent leurs terres ingrates

pour faire l'expérience d'une autre forme d'esclavage, à l'usine. Par ailleurs, même si cela peut sembler plus anecdotique, on a souvent en France l'impression que la gauche aux Etats-Unis n'existe pas, en oubliant un peu vite la force et l'importance, dans notre propre histoire, qu'ont eues les luttes syndicales qui ont agité ce pays à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. La publication d'un tel roman est aussi une façon de se souvenir qu'il y a bien eu une gauche américaine, et que, même si on ne l'entend plus beaucoup, elle existe encore aujourd'hui.

**Peux-tu situer l'auteure – Grace Lumpkin – dans l'histoire littéraire et politique états-unienne? Plus généralement, qu'a représenté le courant de la littérature prolétarienne auquel elle a été rattachée?**

Grace Lumpkin [...] s'intéresse à la cause des fermiers du Sud, mais aussi à celle des Noirs, et s'investit dans diverses affaires juridiques emblématiques de l'époque (affaire Sacco et Vanzetti, affaire des « Neufs de Scottsboro », le procès de neuf jeunes Noirs accusés de viol). Cependant, à partir de la fin des années 1930, là encore comme nombre d'artistes et d'intellectuels américains révoltés par les procès de Moscou et le pacte

germano-soviétique, elle rompt violemment avec le communisme, et se tourne vers son ensemble, et se tourne vers des mouvements religieux [...]. A bien des égards, la littérature prolétarienne a été victime du même phénomène. Il ne s'est jamais agi d'un courant majeur, ni bien défini, mais on peut tout de même citer, parmi les auteurs qui s'y rattachent, Michael Gold, Nelson Algren (notamment par son premier roman, *Un fils de l'Amérique*), Josephine Herbst, Jack Conroy ou, pour partie, John Dos Passos. Avec la radicalisation de l'anticommunisme américain après la Seconde Guerre mondiale (maccarthysme), associée au mouvement universitaire du New Criticism, qui insistait sur l'étude des textes en tant qu'objets autonomes, dissociés de leur contexte, les romans prolétariens sont tombés dans l'oubli, ou bien on les y a jetés, les laissant parfois subsister à l'état de témoignages, de documentaires, parfois mentionnés par les historiens, mais jamais par les spécialistes de littérature.

**On sent clairement dans ce roman la volonté de l'auteure de raconter l'histoire de la classe ouvrière par en bas, à partir de l'expérience que les exploité-e-s font du monde social. Et quand des événements comme l'affaire Sacco**



**et Vanzetti ou la Révolution russe sont convoqués, c'est de manière très discrète, intégrée aux discussions des protagonistes. On pense donc d'emblée à l'histoire populaire écrite par Howard Zinn: y a-t-il une filiation entre la conception de l'histoire promue par Zinn et le courant littéraire dont relève ce roman?**

J'ignore s'il y a une filiation directe, mais il est évident que

Zinn, dont on peut rappeler qu'il est né en 1922 à Brooklyn, dans un milieu ouvrier, était imprégné de culture de gauche, et en particulier de références culturelles issues de la Grande Dépression. Il citait d'ailleurs souvent *Les raisins de la colère* et *Un enfant du pays* (*Native Son*, publié en 1940) de Richard Wright comme étant ses romans préférés. Par ailleurs, l'un des objectifs du mouvement prolétarien américain était de faire parler, et de faire écrire ceux qui d'habitude étaient exclus de la littérature. Ainsi, la revue *New Masses*, très proche du Parti communiste, a ouvert une rubrique, au début des années 1930, consacrée aux poèmes, récits, remarques des ouvriers et paysans qui souhaitaient s'exprimer. Même si, il faut l'admettre, la plupart des écrivains de ce courant (mais pas tous) étaient issus de la classe moyenne, et que les lecteurs de ces romans l'étaient aussi en majorité, il y avait néanmoins une forte volonté de faire entendre ces « voix du bas », volonté similaire à celle de Zinn lorsqu'il s'est lancé dans son projet d'histoire des États-Unis vue par ceux qui en avaient été jusque-là exclus (en raison de leur origine sociale, ethnique, de leur genre, de leur orientation politique...).

**Le réalisme de la description, l'attention aux détails de la vie quotidienne menée par « ceux d'en bas », interrogent le lecteur: quelles ont été les sources d'inspiration de Grace Lumpkin? Sait-on comment elle s'y est prise, concrètement, pour écrire ce roman? En particulier, est-ce que la grève racontée à la fin de l'ouvrage renvoie à un événement connu de l'histoire de la classe ouvrière états-unienne?**

[...] L'épisode de la mobilisation et de la grève des ouvriers de l'usine textile de la fin du roman est inspiré d'un fait réel, qui a beaucoup marqué l'histoire politique et syndicale de la gauche américaine. Il s'agit de la grève de Gastonia, en Caroline du Nord, qui a eu lieu en 1929. On a souvent tendance à associer les grandes grèves à la Grande dépression, donc aux années 1930 (ce qui est loin d'être faux – c'est dans cette période que se structure le mouvement syndical américain autour du CIO, et qu'ont lieu les premiers *sit-in*), mais il y en a eu beaucoup dans les années 1920, lorsque les salaires, qui avaient été beaucoup augmentés pendant la Première Guerre mondiale, ont été baissés, que la mécanisation a causé de nombreux licenciements, et que les horaires de travail se sont allongés.

Si la grève de Gastonia a été un échec sur le plan des revendications, elle a en revanche marqué une étape importante dans la structuration du mouvement ouvrier. Par ailleurs, elle fut l'une des premières dans lesquelles le Parti communiste américain s'investit activement, à travers l'envoi de militants et de soutien matériel. La mobilisation des ouvriers s'est heurtée, non seulement à la violence de la police, mais à celle de « miliciens », habitants du village qui, comme c'est bien décrit dans le roman, menaient des raids tout à fait illégaux contre le village de tentes érigées par les grévistes après leur éviction des maisons appartenant à la compagnie qui les employait, avec la bénédiction des autorités en place. En outre, le personnage de Bonnie, dont le destin est central dans le roman, est directement inspiré d'Ella Mae

Wiggins, une ouvrière de l'usine qui a écrit de nombreuses ballades sur la vie des travailleurs et sur le mouvement lui-même.

**Quelle a été la postérité de ce roman, aussi bien dans la littérature que dans les sciences sociales (je pense notamment aux gender studies)? Est-il encore lu, aujourd'hui aux États-Unis, et comment?**

Le roman n'a jamais été un *bestseller*, même si, pour un roman prolétarien, il a eu du succès lors de sa parution. Par la suite, il est, comme toutes les œuvres de cette période, et de cette nature, tombé dans l'oubli, pour être « ressuscité » dans les années 1970. Avec l'émergence de la « nouvelle gauche » dans les années 1960, et des mouvements des droits civiques, féministe et autres, de nombreuses œuvres datant des années 1930 ont été redécouvertes.

C'est ainsi la maison d'édition The Feminist Press qui a réédité le roman de Lumpkin. La perspective gender a donc été cruciale dans la relecture de cette œuvre, dont l'une des originalités est, il est vrai, l'importance qu'elle accorde aux personnages féminins, véritables actrices politiques à part entière (contrairement, par exemple, au personnage de la mère dans *Les raisins de la colère* qui, malgré sa force, reste cantonnée à une allégorie féminine, sorte de mère nourricière qui donne la force à son fils de s'engager, et qui maintient la famille unie à tout prix) [...] □

1. Nous reprenons ici, dans une version abrégée, un texte qui a d'abord été publié sur le site de la revue Contretemps: <http://www.contretemps.eu/fr/interviews/roman-luttes-classes-etats-unis-entretien-alice-béja-traductrice-notre-règne-arrivera>



# S'ABONNER

**Abonnements par chèque**, à l'ordre de N.S.P.A.C (2, rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil)  
 ENTOUREZ LA FORMULE QUE VOUS AVEZ RETENUE :

## FRANCE ET DOM-TOM

L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an  
 **50 euros** **100 euros**

Tarif jeunes/chômeurs/précaires pour l'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an  
 **38 euros** **76 euros**

Abonnement à la revue mensuelle 6 mois 1 an  
 **22 euros** **44 euros**

## ÉTRANGER

L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an  
 **70 euros** **140 euros**

## Désignation du compte à débiter

CODE ÉTABLISSEMENT CODE GUICHET

N° DE COMPTE

CLÉ RIB

DATE: .....

SIGNATURE:

## Établissement teneur du compte

BANQUE: .....

ADRESSE: .....

CODE POSTAL: .....

VILLE: .....

## Abonnements

### par prélèvement automatique

Cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez nous le formulaire accompagné d'un RIB à N. S. P. A. C, 2 RUE RICHARD LENOIR, 93100 MONTREUIL.

HEBDOMADAIRE + MENSUEL du NPA  
 (25 euros par trimestre)

Tarif jeunes/chômeurs/précaires  
 HEBDOMADAIRE + MENSUEL du NPA  
 (19 euros par trimestre)

J'autorise par la présente, l'établissement teneur du compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement trimestriel établis à mon nom, qui seront présentés par :

ORGANISME CREANCIER:  
**NOUVELLE SOCIÉTÉ DE PRESSE,  
 D'AUDIOVISUEL ET DE COMMUNICATION  
 (NSPAC) - 2, RUE RICHARD-LENOIR  
 93100 MONTREUIL**  
 NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR:  
**554755**

## Titulaire du compte

NOM: .....

PRENOM: .....

ADRESSE: .....

CODE POSTAL: .....

VILLE: .....

MAIL: .....

**TOUT est à nous! LA REVUE**  
 mensuel du Nouveau Parti anticapitaliste  
 Rédaction: 01 48 70 42 27  
 Diffusion: 01 48 70 42 31  
 diffusion.presse@npa2009.org  
 Administration: 01 48 70 42 28  
 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil  
 redaction@npa2009.org  
 Commission paritaire: 0514P11509  
 Tirage: 3 000 exemplaires  
 Société éditrice: Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication (NSPAC) SARL au capital de 3 500 euros (durée 60 ans)  
 Gérant et directeur de publication: François Coustal  
 Impression: Rotographie, Montreuil-sous-Bois  
 Tél.: 01 48 70 42 22  
 Fax: 01 48 59 23 28  
 mail: rotoimp@wanadoo.fr

IMPRIM'VERT\*

LISEZ

**TOUT EST-À NOUS!**  
**L'HEBDO**



**France, Grèce ou Espagne**

